Étienne Lengereau, *Maire de Montrouge*
Vice-président Vallée Sud - Grand Paris

Marie Colavita, *Maire-adjointe à la Vie scolaire, aux Apprentissages périscolaires et au Bien-être à l'École*

Bien grandir, bien manger : une rentrée sous le signe de l'engagement

À Montrouge, nous sommes convaincus que la réussite des élèves se construit autant dans les salles de classe qu'en dehors. C'est pourquoi nous agissons en partenariat avec l'Éducation nationale pour que le temps scolaire soit un levier d'épanouissement. Nous accompagnons à travers le financement de cours d'agriculture urbaine, d'éveil artistique et culturel, de sport, ainsi que des projets pédagogiques via la Caisse des écoles. Sur le temps périscolaire, nous prolongeons notre engagement dans tous les domaines cités grâce à nos animateurs et éducateurs sportifs pleins de ressources, y compris dans l'aide aux devoirs…

Parmi nos priorités, le bien-manger occupe une place centrale. Parce qu'on apprend mieux quand on mange bien, nous veillons à la qualité des repas, aux circuits courts et à l'équilibre nutritionnel. À travers des projets éducatifs proposés, les enfants découvrent le goût, les saisons, les origines des produits : une véritable éducation à la santé et à l'écologie.

> **« Vous pouvez compter sur nous pour continuer à mener ensemble des projets ambitieux pour l'avenir de nos enfants. »**

Nos ambitions prendront une nouvelle dimension en septembre 2025 avec la réhabilitation terminée du groupe scolaire Rabelais, premier établissement « vertueux » de la ville. Espaces intérieurs et extérieurs rénovés, cantine modernisée, cuisines pédagogiques : tout a été pensé pour favoriser les apprentissages, le bien-manger et le bien-être des enfants et des équipes pédagogiques. Grâce à une rénovation énergétique ambitieuse, cette école sera aussi un modèle bas carbone.

Merci à toutes celles et ceux qui, chaque jour, œuvrent pour l'épanouissement des enfants. À Montrouge, nous faisons le choix d'une école exigeante, bienveillante et durable.

SOMMAIRE

1. LA VILLE DE MONTROUGE ET L'ACCUEIL DES ENFANTS p.7

2. INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE p.35

3. INSCRIRE MON ENFANT À UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE p.45

4. INSCRIRE MON ENFANT À UNE ACTIVITÉ EXTRASCOLAIRE ET DE LOISIRS p.65

5. GÉRER MES DÉMARCHES p.89

6. CONTACTS / PLAN p.95

1

11 – LES MISSIONS ET LES COMPÉTENCES DE LA VILLE DE MONTROUGE À L'ÉCOLE

23 – LES MISSIONS ET LES COMPÉTENCES DE LA VILLE DE MONTROUGE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

33 – LE RÔLE COMPLÉMENTAIRE DE LA CAISSE DES ÉCOLES

LA VILLE DE MONTROUGE ET L'ACCUEIL DES ENFANTS

LA SEMAINE DES ÉCOLIERS À MONTROUGE

À l'école primaire (de la petite section de maternelle à la classe de CM2), l'Éducation nationale a en charge la partie pédagogique et l'apprentissage des savoirs.

Pour faciliter la vie des familles et contribuer à l'épanouissement des petits Montrougiens, la Ville de Montrouge organise, anime et finance des services de loisirs éducatifs le reste du temps autour de l'école (accueil du matin, accueil du soir, restauration scolaire, club...) et pendant les vacances scolaires (accueils de loisirs, École municipale des sports, séjours...).

À Montrouge, les enfants ont école lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

GÉRÉ PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

GÉRÉ PAR LA VILLE

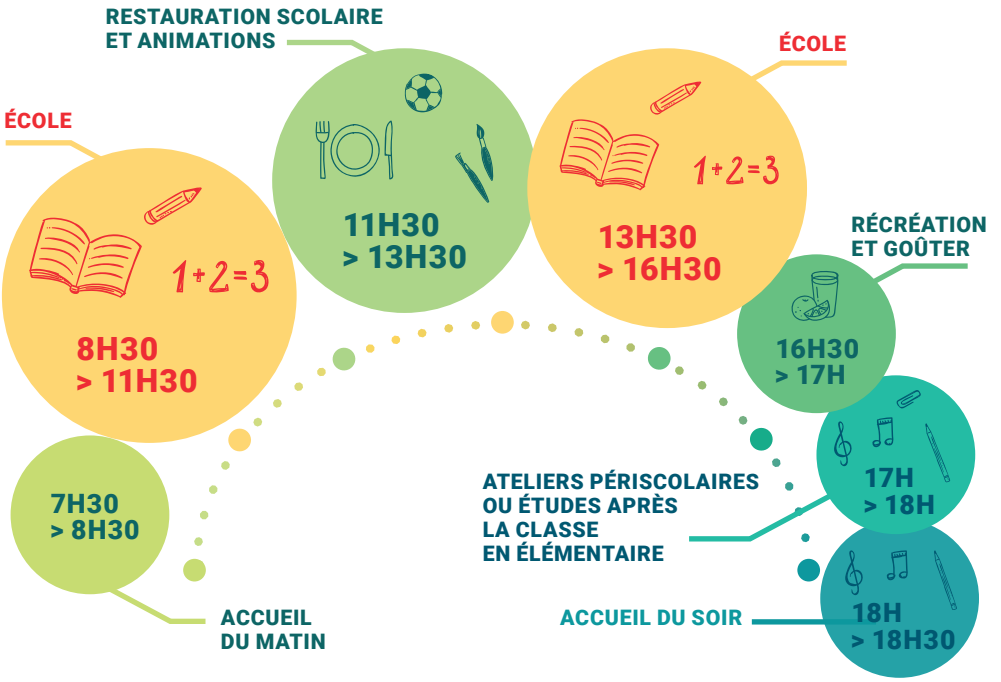

Les mercredis et pendant les vacances scolaires

GÉRÉ PAR LA VILLE

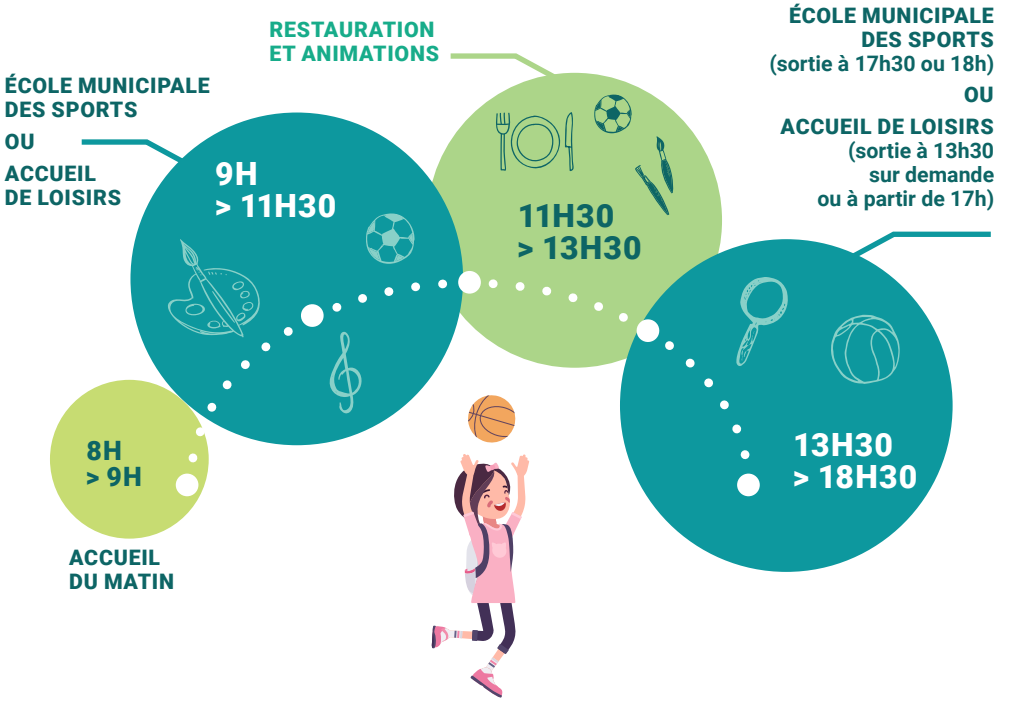

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

- **Rentrée scolaire**
  lundi 1er septembre 2025
- **Vacances d'automne**
  samedi 18 octobre 2025
  Reprise le lundi 3 novembre 2025
- **Vacances de fin d'année**
  samedi 20 décembre 2025
  Reprise le lundi 5 janvier 2026
- **Vacances d'hiver**
  samedi 21 février 2026
  Reprise le lundi 9 mars 2026
- **Vacances de printemps**
  samedi 18 avril 2026
  Reprise le lundi 4 mai 2026
- **Pont de l'Ascension**
  jeudi 15 et vendredi 16 mai 2026
- **Fin de l'année scolaire**
  samedi 4 juillet 2026

LES 5 MISSIONS PRINCIPALES DE LA VILLE DE MONTROUGE

Le fonctionnement et l'entretien des écoles et des accueils de loisirs

Respect des normes de sécurité en matière d'accueil et d'accessibilité

Programme pluriannuel de rénovation des bâtiments

La préparation de la rentrée et l'accompagnement de la vie scolaire

Inscriptions, gestion des secteurs scolaires et des demandes de dérogations

Création de bonnes conditions d'apprentissage : équipements informatiques, jardins pédagogiques, classes découvertes, activités sportives et culturelles...

L'organisation des accueils autour de projets pédagogiques de qualité

Animation des accueils du matin et du soir, de la pause méridienne et des mercredis

Organisation de séjours de vacances en France

Animations des clubs 8/13, du Conseil municipal des enfants...

La gestion de la restauration scolaire

Éducation et sécurité alimentaires

Accent mis sur le bien-manger

La gestion des 400 professionnels

Recrutement, rémunération, formation, accompagnement quotidien...

LES MISSIONS ET LES COMPÉTENCES DE LA VILLE DE MONTROUGE À L'ÉCOLE

À l'école primaire (de la petite section de maternelle à la classe de CM2), l'Éducation nationale a en charge la partie pédagogique et l'apprentissage des savoirs. Dans un souci d'accompagnement et d'amélioration de la vie scolaire, la Ville de Montrouge va plus loin que ses compétences et travaille en partenariat avec l'Éducation nationale pendant les temps scolaires.

Des écoles accueillantes et équipées pour créer des conditions favorables à l'apprentissage

L'inscription et l'organisation des secteurs scolaires pour équilibrer le nombre d'enfants par école

La préparation de la rentrée commence par l'inscription des élèves scolarisés dans les écoles primaires de la commune. C'est l'une des missions de la Ville de Montrouge qui reçoit également les attestations des 389 enfants montrougiens scolarisés dans les écoles privées et les contrôles des enfants scolarisés à domicile.

Une fois l'inscription faite, la Ville attribue une école à chaque enfant en fonction de son lieu de résidence. C'est ce que l'on appelle « les secteurs scolaires ». Approuvés par le Conseil municipal, les secteurs scolaires sont définis en veillant à l'équilibre du nombre d'enfants par école sur l'ensemble du territoire afin de maintenir une moyenne d'enfants par classe satisfaisante, garante d'un enseignement de qualité. Des dérogations sont possibles. Elles sont examinées chaque année par la Commission des dérogations.

C'est enfin le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), qui répartit le nombre de postes d'enseignants dans chaque ville, car il est chargé de la carte scolaire du département. C'est donc lui qui décide de l'affectation des professeurs des écoles et de l'ouverture ou de la fermeture de classes.

« Consultez les secteurs scolaires sur 92120.fr »

Des écoles rénovées et accessibles

La Ville de Montrouge est propriétaire de tous les établissements scolaires publics et des équipements sportifs dans lesquels les enfants peuvent grandir. Elle gère à la fois les rénovations, l'entretien et le nettoyage quotidien. Afin que les enfants puissent étudier dans des écoles accueillantes, **la Municipalité choisit à chaque mandat de rénover dans sa globalité une école ou un groupe scolaire et inscrit ces travaux dans son plan d'investissements pluriannuels.**
Depuis 2023, c'est au tour du groupe scolaire Rabelais et de l'accueil de loisirs Delerue d'être rénovés (lire ci-contre).

La Ville profite aussi des vacances d'été pour procéder à la réfection des peintures, au remplacement des revêtements de sol, à la mise en place des rampes d'accès, à l'installation de nouveaux jeux dans les cours, de films UV pour limiter la chaleur... 650 000 € de travaux (hors école Rabelais) ont été financés par la Mairie pour rénover, sécuriser et rendre moins énergivores les écoles à l'été 2024 parmi lesquelles l'école maternelle Berthelot, les écoles maternelle et élémentaire Buffalo et l'école élémentaire Briand.

L'école maternelle Berthelot rénovée : espaces lumineux et colorés, sols tout neufs, éclairage LED, salles mieux insonorisées, climatisation en salle polyvalente… tout a été pensé pour le confort, la sécurité et le bien-être des enfants.

Ouverture prévue septembre 2025

La réhabilitation de l'école Rabelais, un modèle d'école vertueuse

Le groupe scolaire Rabelais fait l'objet depuis 2023 de travaux d'envergure pour créer l'école durable de demain. Un investissement de la Mairie de près de 9 M€ pour une école qui favorise le bien-manger, le bien-grandir, la performance énergétique, la végétalisation et la lutte contre les îlots de chaleur. Un exemple qui inspirera les futurs projets de rénovation pour toutes les écoles de la ville.

Une cour végétalisée et conviviale : la cour de l'école maternelle s'est déjà enrichie de plus de 200 arbustes, 1 500 vivaces, de 2 potagers pour l'agriculture urbaine, d'un hôtel à insectes et d'une arche de plantes grimpantes. 23 % de l'espace a été déminéralisé. Les pieds d'arbres ont été végétalisés tout comme le nouvel espace de jeux plus agréable, plus ludique, favorisant l'imagination des enfants. Des bancs ont été installés pour favoriser les échanges et la convivialité.

Une école et un accueil de loisirs favorisant davantage les apprentissages : les espaces intérieurs et extérieurs ont fait l'objet d'une rénovation importante pour un meilleur confort des élèves et des enseignants (modernisation des sanitaires, toiture, isolation et acoustique). L'accueil de loisirs Delerue sera agrandi pour mieux accueillir les 150 enfants le fréquentant et favoriser la pratique sereine de leurs activités culturelles et sportives en dehors des temps scolaires.

Une école du Bien-manger : la cuisine et les réfectoires sont réaménagés et agrandis pour une meilleure convivialité au moment des repas. Deux cuisines pédagogiques (maternelle et accueil de loisirs) sont créées pour des ateliers pédagogiques sur le bien-manger, le tri et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Au total, l'établissement disposera d'une salle de cantine de 200 m² à l'acoustique traitée pour des repas au calme.

Une école « bas carbone » : grâce à la rénovation énergétique des bâtiments (école et gymnase) qui prévoit l'installation de pompes à chaleur, un nouveau système de ventilation et des radiateurs numériques. **L'objectif est de réduire la consommation énergétique du groupe scolaire de 40 % d'ici 2030.**

10,2 millions d'euros investis par la Mairie

Des établissements scolaires moins énergivores

La Mairie a lancé des travaux de rénovation énergétique dans ces établissements scolaires (Raymond Queneau, Aristide Briand, Buffalo, François Rabelais, Haut Mesnil, Marcelin Berthelot, Nicolas Boileau et Renaudel). Ces travaux intégrés au Système de Management de l'Énergie (SME) de la Mairie portent sur le chauffage, la ventilation, et l'éclairage. Ils apportent en plus des économies d'énergie, des économies financières et un confort pour les enfants et les équipes pédagogiques.

Des écoles végétalisées

La Ville de Montrouge s'est aussi donnée pour mission d'offrir aux enfants dans le cadre du scolaire et périscolaire, ainsi qu'aux équipes pédagogiques, un cadre de vie plus naturel, des espaces rafraîchis et plus agréables à vivre. Cela passe par la végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école. Les espaces de vie extérieurs se verdissent, la biodiversité s'épanouit comme à l'école élémentaire Briand métamorphosée en 2021, aux écoles maternelles Berthelot et Buffalo en 2022 et à l'école maternelle Rabelais en 2023.

Le tunnel ludique dans la cour de l'école maternelle Berthelot, un terrain de jeux pour les enfants.

« Un programme ambitieux d'éducation à la nature a été lancé dans chaque école et accueil de loisirs. »

Lire page 19

Des établissements scolaires sécurisés : déploiement du système d'alerte et de prévention

Chaque établissement scolaire a l'obligation de mettre en place un Plan particulier de Mise en Sûreté (PPMS) et de s'équiper d'une alarme anti-intrusion. La Ville a fait le choix du déploiement du dispositif innovant « My Keeper ».

My Keeper : un système d'alerte moderne et efficace

En quoi cela consiste ?

- **L'utilisateur donne l'alerte**
  Grâce à la balise mobile PPMS (1 par classe, 1 au niveau de la direction de l'école et 1 dans la cuisine)
- **L'ensemble du personnel de l'établissement reçoit l'alarme sonore et/ou visuelle**
  Le PPMS est alors en application
- **La téléassistance, la Police municipale et/ou nationale réalisent une écoute pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un essai ou d'une fausse manipulation**
- **Les forces de l'ordre interviennent si l'alerte est véritable.**

LE SAVIEZ-VOUS

Les petites attentions de la Ville de Montrouge aux écoliers

Pour leur souhaiter la bienvenue et à l'occasion du Forum des associations, la Mairie offre à tous les petits Montrougiens et Montrougiennes qui rentrent en classe de CP un sac à dos isotherme et rétro-réfléchissant.

Le Maire remet également un cadeau à tous les élèves de CM2 avant leur départ pour le collège.

Des écoles numériques pour préparer l'avenir de nos écoliers

L'apprentissage de l'informatique est aujourd'hui indispensable pour la vie quotidienne et professionnelle. Ville Internet 5@, Montrouge l'a bien compris et investit pour que les petits Montrougiens puissent profiter des évolutions informatiques.

Ainsi, de nombreuses écoles sont équipées d'une salle informatique avec une quinzaine d'ordinateurs connectés à Internet et dotés d'un important filtrage agréé par l'Éducation nationale. Pour aller plus loin, la Ville a même installé sur tous les ordinateurs « Qwant junior », un moteur de recherche européen qui permet aux jeunes internautes de découvrir Internet de manière plus sûre, dans un environnement sain, instructif, gratuit et sans publicité personnalisée.

Enfin, la Ville de Montrougea équipé toutes ses écoles élémentaires et l'école maternelle Maurice Arnoux de tableaux numériques interactifs.

Des projets éducatifs en partenariat avec l'Éducation nationale

La Ville de Montrouge mène une politique volontariste et se positionne comme un véritable partenaire de l'Éducation nationale pendant les temps scolaires. Elle propose aux enseignants des activités pédagogiques dans de nombreux domaines, notamment la culture, le sport, la transition écologique, le bien-manger...

Une présence dans chaque conseil d'école et auprès des associations de parents d'élèves

Afin de suivre au plus près la vie de l'école et les demandes de la communauté éducative, la Ville de Montrouge délègue un élu représentant la Municipalité dans chaque conseil d'école. Ce dernier se compose du personnel enseignant et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur et le projet d'école.

DANS LES ÉCOLES MATERNELLES	DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
Maurice Arnoux : Isabelle Lemée	Nicolas Boileau : Carmelina De Pablo
Marcelin Berthelot : Amina Sambou-Honoré	Aristide Briand : Matthieu Devriendt
Nicolas Boileau : Thomas Briet	Buffalo : Patricia Badias
Aristide Briand : Colette Aubry	Raymond Queneau : Jean-Yves Verzeele
Buffalo : Isabelle Paillard	François Rabelais : Maxime Vétillard
Haut Mesnil : Marie-Sophie Lesueur	Renaudel : Stéphanie Bujon
François Rabelais : Charlotte Baelde	

Par ailleurs, le Maire, l'adjointe à la Vie scolaire, aux Apprentissages périscolaires et au Bien-être à l'École et l'Inspectrice de l'Éducation nationale se réunissent tous les trimestres avec les associations des parents d'élèves afin d'aborder les différents sujets liés aux écoles et au périscolaire.

Un budget supplémentaire pour chaque enfant

La Ville de Montrouge octroie à chaque directeur une enveloppe budgétaire en fonction du nombre d'enfants et de classes dans son établissement. Ce dernier peut en disposer librement. Avec son équipe pédagogique, il décide de la manière dont sera utilisé ce budget : fournitures scolaires, équipements ludiques ou sportifs...

Des classes découvertes pour s'ouvrir au monde

La Ville de Montrouge propose aux enseignants de les accompagner dans leur projet pédagogique en organisant **des classes transplantées, aussi appelées « classes de découvertes » qu'elle finance en partie.** Une belle occasion pour les enfants de découvrir d'autres régions de France, de partager des moments privilégiés avec leurs camarades, de gagner en indépendance et de bénéficier d'enseignements spécifiques (voile, vie à la ferme, milieu marin, cirque et magie, Préhistoire, Moyen-âge...).

Des ateliers culturels pour s'éveiller aux processus de création et développer sa curiosité

La Ville de Montrouge, par l'intermédiaire des directions de l'Éducation et de la Culture, mène tout au long de l'année des ateliers d'Éducation artistique et culturelle (EAC) au sein des établissements scolaires pour inciter les élèves à cultiver leur curiosité et leur sensibilité, en collaboration étroite avec l'équipe enseignante. Rencontrer des artistes en lien direct avec la programmation du Beffroi, identifier les équipements culturels de leur ville, expérimenter des processus de création avec l'aide de leurs enseignants... les objectifs sont multiples. Ces ateliers prennent la forme d'opérations comme *Lectures pour tous* ou Projets ACTE (Projets Artistiques et Culturels en Territoire Éducatif), la visite d'expositions d'art contemporain au Beffroi... **La Ville de Montrouge a signé une convention avec l'Académie de Versailles créant ainsi, les conditions d'un véritable parcours culturel pour chaque enfant tout au long de sa scolarité, telle une carte vitale culturelle.**

Des jardins partagés pour sensibiliser à l'agriculture urbaine, à la transition écologique et au bien-manger

La culture agricole durable est un élément primordial dans la construction des modèles urbains d'avenir. Les jeunes générations tiennent entre leurs mains les clés de la réussite de cette transition vers une ville plus verte. C'est pourquoi, **la Ville de Montrouge travaille avec l'Éducation nationale et les animateurs des accueils de loisirs pour que les questions d'agriculture urbaine soient intégrées dans les projets pédagogiques des écoles primaires de Montrouge.**

Grâce à cette collaboration, des animations sont réalisées au sein des écoles, certaines par un prestataire, d'autres par un animateur de la direction des espaces verts et par les enseignants ou les animateurs des accueils de loisirs eux-mêmes.

19 jardins pédagogiques à Montrouge en 2025

21h par semaine d'ateliers animés par Vergers Urbains dans les écoles montrougiennes

Des activités sportives pour se dépenser

Au-delà de la mise à disposition des équipements sportifs, **la Ville de Montrouge finance des activités de promotion du sport dans les écoles élémentaires**. Concrètement, elle subventionne les principales associations locales pour qu'elles proposent des activités sportives aux écoliers. En 2025, elle a donné ainsi la possibilité aux enfants de pratiquer en accord avec l'Éducation Nationale, du badminton, du tennis, du hockey sur gazon, de l'escrime, du taekwondo ou encore, en accord avec Vallée Sud - Grand Paris, de suivre des cours de natation à l'Aquapol, donnés sous la responsabilité pédagogique des enseignants avec l'aide des maîtres-nageurs-sauveteurs.

La semaine olympique et paralympique scolaire (SOP)

135 ateliers sportifs et citoyens proposés à 64 classes

Labellisée « Terre de jeux 2024 », la Ville de Montrouge organise depuis plusieurs années la semaine olympique et paralympique scolaire dans les écoles primaires et maternelles. En avril 2025, 16 classes issues des autres écoles ont participé à une initiation rugby ainsi qu'à un atelier de sensibilisation à la culture sportive au stade Maurice Arnoux. À l'issue de leur participation, chacun des élèves a reçu un diplôme sportif.

Des actions de prévention santé pour prendre soin de soi

De nombreuses actions de prévention santé en lien avec le Centre municipal de santé sont menées tout au long de l'année. En 2025, une action sur **la « bonne santé du cerveau »** en lien avec Sorbonne Université et l'Éducation nationale a été menée auprès des classes du CP au CM2. Le thème de cette année sur la prévention des traumatismes crâniens avait pour but de sensibiliser les enfants aux situations à risque et aux mesures de prévention à adopter. Par ailleurs, un atelier de prévention et de sensibilisation à la **santé bucco-dentaire** a été mené auprès des classes de CP et CM1 en lien avec les étudiants de l'université d'Odontonlogie Santé Université Paris Cité.

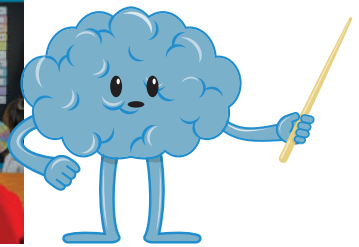

"J'ai sensibilisé les enfants de 79 classes"
My Brain Robbie

Des actions de prévention à la sécurité routière

Dans l'espace public, l'enfant est particulièrement vulnérable, notamment en tant que piéton. Pour le responsabiliser dès le plus jeune âge et lui transmettre les bons réflexes, **la Mairie propose le permis piéton**. Ce dispositif s'adresse aux élèves de CE2 ayant suivi une session de formation dispensée par un agent de la Police municipale, en partenariat avec l'enseignant.

Nouvelle collaboration entre les services de l'éducations, des sports et de la Police Municipale

En CM2, place au permis vélo : une formation alliant théorie et pratique, notamment sur la piste cyclable de l'école Buffalo. Là encore, deux éducateurs sportifs et un agent de la Police municipale accompagne les enfants dans l'apprentissage des règles de circulation à vélo.

LES MISSIONS ET LES COMPÉTENCES DE LA VILLE DE MONTROUGE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

La Ville de Montrouge organise et anime le temps périscolaire à travers des services de loisirs éducatifs (accueil du matin, accueil du soir, restauration scolaire, club...) et pendant les vacances scolaires (accueils de loisirs, école municipale des sports, séjours, dispositif "ticket sports"...) pour faciliter la vie des familles et contribuer à l'épanouissement des petits Montrougiens et Montrougiennes.

Des accueils de qualité avant et après l'école autour d'activités pédagogiques

Pour proposer aux familles des solutions d'accueil adaptées à leurs contraintes, au rythme des enfants et à leurs besoins en matière de développement, la Ville de Montrouge propose dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques les jours d'écoles, des activités périscolaires :

- **un accueil du matin regroupé sur certains groupes scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30** (lire page 47)
- **un accueil du soir sur chaque groupe scolaire du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30 :** ateliers périscolaires menés par les animateurs et éducateurs sportifs de la Ville et études après la classe menées par des enseignants dans les écoles élémentaires en partenariat avec l'Éducation nationale (lire page 55)
- **les clubs 8/13 ans le lundi, mardi, jeudi et vendredi après 16h30 et le samedi après-midi :** activités de loisirs, accompagnement aux devoirs, concrétisation de projets sociaux et citoyens (lire page 61).

Des repas sains et équilibrés et des activités enrichissantes pendant la pause déjeuner

La Ville de Montrouge confirme sa politique du bien-manger avec un engagement fort pour une alimentation saine et équilibrée. Elle a même choisi de renforcer et de développer auprès des enfants une politique du bien-manger pour les sensibiliser dès le plus jeune âge.

3 500
repas servis par jour

Plus de **650 000** repas servis par an (adultes et enfants)

Une diététicienne employée par la Ville

0% de plastique
Bacs gastronomes

Aucun aliment génétiquement modifié

Des fruits et des légumes de saison privilégiés

Aucun produit transformé industriellement

1 repas végétarien par semaine

50 % de produits de qualité et durables

20 % de produits bio

Des viandes certifiées

À la rentrée 2025, **tous les offices de restauration scolaire seront équipés de bacs gastronomiques** (inox).

La commission du bien-manger au cœur de la composition des menus

À Montrouge, cette commission valide les repas servis dans les assiettes de nos petits Montrougiens. Présidée par la Maire-Adjointe déléguée à la Vie scolaire, aux Apprentissages périscolaires et au bien-être à l'École et la conseillère municipale déléguée au bien-manger, la commission du bien-manger est composée de représentants des parents d'élèves, des élus délégués du Conseil municipal des enfants, de directeurs d'écoles, de chefs de cuisine, de la diététicienne de la Ville de Montrouge et du prestataire en charge de la confection des repas.

Elle se réunit chaque mois pour analyser les menus proposés, statuer sur l'introduction de nouveaux produits (aliments labellisés, bio...) et échanger sur des sujets de fonds autour du bien-manger. Elle visite tous les ans, les restaurants scolaires. Depuis 2020-2021, un repas végétarien est servi par semaine. Les enfants du Conseil municipal se réunissent 3 fois par an pour des dégustations et participent au choix des nouveaux plats végétariens.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre de sa politique du bien-manger, des animations sont proposées toute l'année :
Club des goûteurs par le Conseil municipal des enfants (CME), animations petits déjeuners, test de satisfaction des enfants et plan de lutte contre le gaspillage mis en place avec le prestataire tous les ans dans une ou deux écoles...

L'exigence d'une alimentation saine et équilibrée

Dans le cadre d'un plan alimentaire mis en place avec la commission du bien-manger sur au minimum 20 repas successifs, **la Ville de Montrouge veille particulièrement à la qualité des aliments servis dans ses restaurants scolaires ainsi qu'à leur apport nutritif en conformité avec le tableau des grammages extrait du GEMRCN** (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition).

La sécurité alimentaire et la santé des enfants comme préoccupation majeure

Depuis 2018-2019, les contenants plastiques qui pourraient être potentiellement dangereux pour la santé, sont bannis des cantines scolaires de Montrouge. Les barquettes utilisées sont en cellulose, biodégradables et 100 % végétales.
Pour aller plus loin, **la Ville a installé progressivement dans les offices des bacs gastronormes en inox.** Les repas des enfants sont réchauffés et servis directement depuis le bac en inox afin de préserver la qualité et le goût des aliments. À la rentrée 2025 avec l'ouverture de la nouvelle cantine à l'école Rabelais, tous les offices en sont dotés

Des activités de qualité pendant la pause déjeuner

Proposer une véritable pause méridienne de qualité, c'est aussi offrir des animations de qualité. Ainsi, les écoliers des écoles maternelles et élémentaires profitent d'ateliers encadrés par des animateurs qui s'inscrivent dans le cadre du projet pédagogique comme la relaxation, la création d'un journal…

Des activités enrichissantes les mercredis et pendant les vacances

Pendant les vacances scolaires et les mercredis, la Ville de Montrouge propose de nombreuses activités extra-scolaires :

- **des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 3 à 13 ans :** activités menées par les animateurs de la Ville dans le cadre d'un véritable projet pédagogique ou par des associations montrougiennes dans le cadre d'ateliers culturels, du bien-manger, de l'agriculture urbaine…
- **de l'École Municipale des Sports pour les 6-10 ans :** cycle d'initiation aux activités sportives menées par les éducateurs sportifs qualifiés de la Ville (lire page 75),
- **des séjours de vacances pour les 4 à 17 ans** en France à petits prix. Au programme : aventure, nature, montagne, sports nautiques… (lire page 86),
- **le Conseil municipal des enfants** (lire page 84).

De la verdure à Villelouvette

Pendant les vacances scolaires d'été et de printemps, les petits Montrougiens peuvent également profiter du centre de loisirs de Villelouvette, un domaine de 20 hectares situé à Égly dans l'Essonne qui dispose notamment d'une piscine, de jardins partagés et d'un éco-pâturage, pour amener les jeunes à découvrir les enjeux écologiques et environnementaux.

Les projets pédagogiques au cœur de l'épanouissement des enfants

Pour proposer un cadre rassurant et enrichissant pour l'enfant, les animateurs proposent des projets pédagogiques qui s'articulent autour de :

- **la mise en place d'une organisation structurante** avec des adultes référents auprès des enfants
- **l'aménagement des espaces** afin de les adapter aux besoins spécifiques du public et/ou de l'activité
- **l'organisation de la journée de l'enfant** pour être au plus près de ses besoins et de son rythme
- **la favorisation des conditions de la réussite éducative :** valorisation de l'enfant, développement de l'esprit critique, ouverture sur le monde
- **la mise en place de temps de concertation entre les différents acteurs** (parents, enseignants, acteurs éducatifs…)

Afin de mieux informer les parents d'élèves sur le fonctionnement des activités périscolaires, **la Ville de Montrouge organise des conseils du périscolaire chaque trimestre** avec les représentants de la Municipalité, les responsables des activités périscolaires et les associations de parents d'élèves.

Un encadrement professionnel et bienveillant

Dans ses 13 écoles, 13 accueils de loisirs et 3 clubs, **la Ville de Montrouge fait des conditions de confort et d'accueil pour les petits Montrougiens, une priorité**. Ces objectifs sont portés chaque jour par les 400 professionnels et surtout les 216 animateurs **autour de valeurs communes dont la première d'entre elle est la bienveillance.**

Au sein des accueils de loisirs et sportifs

Les professionnels de ce secteur sont des agents municipaux. La Ville de Montrouge les recrute et les rémunère conformément à la réglementation en vigueur. Les cadres des services sont chargés du management général du personnel de ce secteur d'activité qui concerne environ 3 500 enfants et 3 000 familles.

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)

1 ATSEM dans chaque classe d'école maternelle
Aux côtés des enseignants au quotidien sur le temps de l'école
Aux côtés des animateurs pendant les accueils de loisirs : mise en place du projet pédagogique.

Les directeurs d'animation et les animateurs

Directeurs titulaires d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (le BPJEPS) et/ou du Brevet d'Aptitude à la Fonction de Direction (le BAFD)
Animateurs diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).
Mise en place de projets pédagogiques, organisation des activités et encadrement des enfants les jours d'écoles (accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir), les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les responsables de cuisine et leurs équipes

Préparation de repas avec l'aide des conseils de la diététicienne et conformément aux décisions de la Commission du bien-manger.

Les éducateurs sportifs

Organisation des activités physiques et sportives et encadrement des enfants inscrits à l'École Municipale des Sports.

Les agents de service

Nettoyage et entretien des locaux.

Les agents d'accueil du Centre administratif

Orientation et renseignement des familles.

Aux côtés des parents

• Des démarches toujours plus simplifiées grâce à l'Espace citoyens

Soucieuse de faciliter la vie des familles, la Ville de Montrouge rend toutes vos démarches administratives accessibles en ligne depuis l'Espace citoyens (lire page 90). Plus besoin de passer au guichet unique du Centre administratif !

Vous pouvez en quelques clics :

- **inscrire vos enfants** aux services et aux activités péri et extrascolaires **et effectuer vos réservations**
- **consulter, éditer et même payer** vos factures (lire page 90)
- **accéder à des informations pratiques** sur la scolarité et les activités de vos enfants.

À SAVOIR !

Après votre inscription aux accueils de loisirs du mercredi, vous devez effectuer les réservations des jours de fréquentation souhaités via votre espace citoyen.

+ d'infos en flashant ce QR code

• Une communication privilégiée avec les parents

La Ville de Montrouge a mis en place MaFrimousse, une application mobile dans laquelle vous pouvez retrouver des photos et vidéos de moments vécus par votre enfant dans le cadre des accueils de loisirs ainsi que de nombreuses informations utiles. Un code utilisateur vous sera transmis en début d'année pour accéder au service.

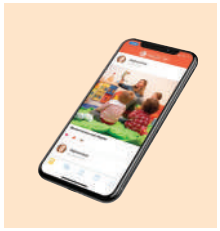

• Une Maison de la parentalité…

Parce qu'être parent c'est une aventure aussi belle que complexe, vous vous questionnez, vous avez envie d'être écouté(s), parfois vous avez besoin d'aide… La Mairie de Montrouge vient d'ouvrir une Maison de la parentalité sur un site provisoire au 154 avenue Henri Ginoux. Dès à présent, venez rencontrer les professionnelles de l'enfance et participer à des conférences réservées aux parents et à des ateliers enfants-parents. Des moments d'information, de rencontre, d'orientation et d'écoute.

+ d'infos en flashant ce QR code

Votre contact

maisondelaparentalite@ville-montrouge.fr

Permanence le mercredi de 9h30 à 12h sans rendez-vous au 154 av. Henri Ginoux.

LA CAISSE DES ÉCOLES EN CHIFFRES

La Caisse des écoles est un établissement public communal avec un conseil d'administration composé de **23 membres** : 11 représentants du Conseil municipal dont le Maire, un représentant de l'inspection académique et 11 membres souscripteurs de tous les âges.

86 000 € de budget dont **80 000 €** subventionnés par la Mairie de Montrouge

93 souscripteurs âgés de 18 ans et plus en 2024

+40 000 € de projets financés par la Caisse des écoles

21 projets participatifs en 2024

Bénéficiaires : tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires

Exemples d'ateliers créatifs et innovants en lien avec les projets pédagogiques des enseignants et ancrés localement :

Spectacle de danse hip-hop – Élémentaire Boileau

Spectacle par la compagnie montrougienne les Globes trottoirs – Élémentaire Rabelais

Création d'une pièce de théâtre – Elémentaire Buffalo

Spectacle sur le développement durable en rythmes et en chansons – Élémentaire Renaudel

Création d'une exposition artistique sur les fonds marins – Maternelle Haut Mesnil

Berthelot en scène ! – Maternelle Berthelot

Danser Claude Monet – Maternelle Boileau

LE RÔLE COMPLÉMENTAIRE DE LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des écoles a pour mission de participer à l'éveil de tous les petits Montrougiens évoluant dans les classes primaires publiques et les accueils de loisirs. En 2020, une nouvelle dynamique a été lancée. La Caisse des écoles se positionne comme un véritable partenaire de l'Éducation nationale pendant les temps scolaires et périscolaires. Son objectif est de **financer des ateliers créatifs et innovants en lien avec les projets pédagogiques des enseignants et les politiques municipales, pour enrichir les apprentissages des enfants.**

Cela se traduit par de nombreuses actions :

- Le financement d'actions au plus proche des besoins des enseignants et le plus en adéquation avec leur projet pédagogique, grâce à un appel à projet participatif chaque année en septembre. Les thèmes retenus sont : le bien-manger, l'éducation numérique, la culture, la citoyenneté, l'éducation civique, le développement durable... (lire page ci-contre).
- La mise en œuvre d'actions ciblées pour enrichir les propositions faites aux enfants.

Parallèlement, la Caisse des écoles continue d'offrir :

- des livres et cadeaux éco-responsables pour les fêtes de fin d'année,
- des spectacles pour les fêtes de fin d'année,
- la carte de la médiathèque à chaque élève de CP.

En 2024-2025, la Caisse des écoles a déployé différentes actions, notamment : des ateliers de Prévention aux gestes qui sauvent pour l'ensemble des élèves de CM2, une formation à l'éducation au goût de l'enfant destinée au personnel encadrant, 5 ateliers du bien-manger pour chaque accueil de loisirs élémentaires, des ateliers musique avec l'Orchestre national d'Ile de France, un projet photographique "L'art de capturer la saveur" avec le photographe montrougien Konarzewski Woytek, un atelier croquis de voyage...

2

37 – J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE MATERNELLE

41 – J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE

L'inscription selon les secteurs scolaires

Les enfants sont inscrits automatiquement dans l'école publique dont ils dépendent en fonction de leur lieu de résidence et selon le découpage géographique des différents secteurs scolaires.

▸ Pour connaître votre secteur, flashez ce QR code ou demandez-le au guichet unique du Centre administratif.

flashez-moi

J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE MATERNELLE

Dans les écoles publiques de Montrouge, les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis gratuitement le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 pendant la période scolaire (voir semaine type et le calendrier scolaire pages 8 et 9).

7 écoles maternelles publiques et 3 écoles maternelles privées

Montrouge compte 7 écoles maternelles publiques :

- **l'école François Rabelais** - 4, passage Draeger – 01 46 12 76 07
- **l'école Nicolas Boileau** - 8, rue Racine – 01 46 12 76 16
- **l'école Haut Mesnil** - 22, rue Arthur Auger – 01 46 12 76 09
- **l'école Aristide Briand** - 87, avenue Aristide Briand – 01 46 12 76 13
- **l'école Buffalo** - 41, rue Victor Basch – 01 46 12 76 25
- **l'école Marcelin Berthelot** - 35, rue Marcelin Berthelot – 01 46 12 76 22
- **l'école Maurice Arnoux** - 30, rue Maurice Arnoux - 01 46 12 74 92

VOIR PLAN PAGE 99

Et trois écoles privées :

- **l'école Jeanne d'Arc** - 4, rue Gabriel Péri – 01 42 53 18 95
- **l'école Yaguel Yaacov** - 90, rue Gabriel Péri – 01 46 56 25 26
- **l'école Pardess Hannah** - 32, rue Victor Basch - 01 42 31 02 11

Votre contact

Ville de Montrouge - Centre administratif
Direction de l'Éducation
4, square Edmond Champeaud - 92120 Montrouge
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
et le jeudi jusqu'à 19h15
Tél. : 01 46 12 73 90
secretariat.education@ville-montrouge.fr

L'inscription

Cas n°1 Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle publique à Montrouge

L'inscription en petite section de maternelle à l'école publique s'effectue au cours des mois de mars et avril précédant la rentrée scolaire. Pour la rentrée de septembre 2025, tous les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2022 et dont les parents sont domiciliés à Montrouge, sont admis en petite section.
Pour les nouveaux arrivants, les inscriptions se déroulent tout au long de l'année. Les affectations s'effectuent alors en fonction des places disponibles.

1 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les inscriptions scolaires se font soit :

- **En ligne, depuis le site de la Ville, rubrique « Scolarité, accueils de loisirs »,**
- **En déposant le dossier complet au guichet de l'Accueil Unique du centre administratif**
- **En l'envoyant par voie postale à la Direction de l'Éducation**

Je complète mon dossier avec les justificatifs suivants :

- **Copie du livret de famille** (pages parent(s) et enfant à inscrire) **ou de l'acte de naissance de l'enfant**
- **Copie des pièces d'identité** des représentants légaux
- **Copie des pages du carnet de santé de l'enfant** comportant les vaccinations obligatoires. À défaut, certificat de vaccination indiquant les vaccins et dates de réalisation
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (assurance habitation, facture de gaz ou d'électricité, quittance de loyer, facture de box ou ligne téléphonique fixe)
- **En cas d'hébergement,** un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant, une attestation d'hébergement et la copie de sa carte d'identité
- **Pour les parents séparés, divorcés ou en instance de divorce :** copie du jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités de garde de l'enfant et d'exercice de l'autorité parentale. À défaut, une attestation sur l'honneur d'autorité parentale précisant la résidence principale de l'enfant signée des 2 parents.
- **Certificat de radiation pour les enfants ayant déjà été scolarisés** (hors écoles publiques de Montrouge)

À l'issue du traitement de ma demande, **je reçois une fiche d'inscription scolaire.**

2 RENDEZ-VOUS AVEC LE DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Je me présente avec les pièces justificatives suivantes :
- fiche d'inscription délivrée par la Mairie à l'étape 1,
- copie de l'acte de naissance ou du livret de famille,
- certificat de vaccination ou carnet de santé à jour,
- deux enveloppes timbrées.

Le directeur ou la directrice d'école procède à l'admission et à l'affectation de mon enfant dans une classe correspondant à son niveau.

Cas n°2 Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle publique dans une autre commune que Montrouge

Les familles doivent s'adresser à la Mairie dela commune d'accueil (attention, cet accueil peut vous être refusé) et faire également une demande à la Ville de Montrouge qui doit donner son accord.

Cas n°3 Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école maternelle privée

Contactez directement l'école concernée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le cas des dérogations

Les familles peuvent demander une dérogation pour changer d'école à Montrouge auprès de la Direction de l'Éducation ou depuis le site internet de la ville en flashant ce QR code :

La commission des dérogations, composée de représentants de la Municipalité et de l'Éducation nationale, se réunit courant mai, sous la présidence de l'adjointe au Maire chargée du secteur. Cette commission prononce un avis motivé sur la demande de dérogation.

L'inscription selon les secteurs scolaires

Les enfants sont inscrits automatiquement dans l'école publique dont ils dépendent en fonction de leur lieu de résidence et selon le découpage géographique des différents secteurs scolaires. **La carte des secteurs scolaires élémentaires est différente de celle des secteurs maternels.**

▸ Pour connaître votre secteur, flashez ce QR code ou demandez-le au guichet unique du Centre administratif.

flashez-moi

J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Dans les écoles publiques, les enfants du CP au CM2 sont accueillis gratuitement le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 pendant la période scolaire (voir semaine type et le calendrier scolaire pages 8 et 9).

6 écoles élémentaires publiques et 3 écoles élémentaires privées

Montrouge compte 6 écoles élémentaires publiques :

- **l'école Raymond Queneau** - 57, avenue Henri Ginoux - 01 46 12 76 39
- **l'école Nicolas Boileau** - 7, rue Boileau - 01 46 12 76 43
- **l'école Renaudel** - 1, rue Jules Chéret - 01 46 12 76 57
- **l'école Aristide Briand** - 46, bis rue de la Vanne - 01 56 12 76 35
- **l'école François Rabelais** - 4, passage Draeger - 01 46 12 76 30
- **l'école Buffalo** - 39, rue Victor Basch - 01 46 12 76 47

VOIR PLAN PAGE 99

Et trois écoles privées :

- **l'école Jeanne d'Arc** - 4, rue Gabriel Péri - 01 42 53 18 95
- **l'école Yaguel Yaacov** - 90, rue Gabriel Péri - 01 46 56 25 26
- **l'école Pardess Hannah** - 32, rue Victor Basch - 01 42 31 02 11

Votre contact

Ville de Montrouge - Centre administratif
Direction de l'Éducation
4, square Edmond Champeaud - 92120 Montrouge
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15 et le jeudi jusqu'à 19h15
Tél. : 01 46 12 73 90
secretariat.education@ville-montrouge.fr

L'inscription

Votre enfant doit être inscrit à l'école élémentaire publique à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 6 ans (enfants nés en 2019 pour la rentrée 2025). Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Cas n°1 Votre enfant est déjà scolarisé à l'école maternelle à Montrouge

Il sera inscrit d'office, lors de sa dernière année de maternelle, à l'école élémentaire publique de son secteur. Un courrier vous sera adressé avec une fiche d'inscription précisant l'école élémentaire d'affectation. Celle-ci doit être déposée à l'école, par les parents, pour confirmation de l'inscription.

Cas n°2 Votre enfant n'est pas scolarisé à l'école maternelle à Montrouge et vous souhaitez le scolariser à Montrouge

1 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les inscriptions scolaires se font soit :

- En ligne, depuis le site de la Ville, rubrique « Scolarité, accueils de loisirs »,
- En déposant le dossier complet au guichet de l'Accueil Unique du centre administratif
- En l'envoyant par voie postale à la Direction de l'Éducation

Je complète mon dossier avec les justificatifs suivants :

- Copie du livret de famille (pages parent(s) et enfant à inscrire) ou de l'acte de naissance de l'enfant
- Copie des pièces d'identité des représentants légaux
- Copie des pages du carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires. À défaut, certificat de vaccination indiquant les vaccins et dates de réalisation
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (assurance habitation, facture de gaz ou d'électricité, quittance de loyer, facture de box ou ligne téléphonique fixe)
- En cas d'hébergement, un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant, une attestation d'hébergement et la copie de sa carte d'identité
- Pour les parents séparés, divorcés ou en instance de divorce : copie du jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités de garde de l'enfant et d'exercice de l'autorité parentale. À défaut, une attestation sur l'honneur d'autorité parentale précisant la résidence principale de l'enfant signée des 2 parents.
- Certificat de radiation pour les enfants ayant déjà été scolarisés (hors écoles publiques de Montrouge)

À l'issue du traitement de ma demande, je reçois une fiche d'inscription scolaire.

2 RENDEZ-VOUS AVEC LE DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Je me présente avec les pièces justificatives suivantes :
- fiche d'inscription délivrée par la Mairie à l'étape 1,
- copie de l'acte de naissance ou du livret de famille,
- certificat de vaccination ou carnet de santé à jour,
- deux enveloppes timbrées.

Le directeur ou la directrice d'école procède à l'admission et à l'affectation de mon enfant dans une classe correspondant à son niveau.

Cas n°3 Votre enfant n'est pas scolarisé à l'école maternelle à Montrouge et vous souhaitez le scolariser dans une autre commune

Les familles doivent s'adresser à la Mairie dela commune d'accueil (attention, cet accueil peut vous être refusé) et faire également une demande à la Ville de Montrouge qui doit donner son accord.

Cas n°4 Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école élémentaire privée

Contactez directement l'école concernée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le cas des dérogations

Les familles peuvent demander une dérogation pour changer d'école à Montrouge auprès de la Direction de l'Éducation ou depuis le site internet de la ville en flashant ce QR code :

La commission des dérogations, composée de représentants de la Municipalité et de l'Éducation nationale, se réunit courant mai, sous la présidence de l'adjointe au Maire chargée du secteur. Cette commission prononce un avis motivé sur la demande de dérogation. En cas de refus, la famille a la possibilité de faire un recours auprès de Monsieur le Maire.

3

47 – J'INSCRIS MON ENFANT À L'ACCUEIL DU MATIN 7H30-8H30

50 – J'INSCRIS MON ENFANT À LA RESTAURATION SCOLAIRE 11H30-13H30

55 – J'INSCRIS MON ENFANT AUX ACTIVITÉS APRÈS L'ÉCOLE 16H30-18H30

61 – J'INSCRIS MON ENFANT DANS UN CLUB 8-13 ANS

INSCRIRE MON ENFANT À UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE

J'INSCRIS MON ENFANT À L'ACCUEIL DU MATIN 7H30-8H30

Les familles peuvent confier leurs enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin à partir de 7h30, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, selon les modalités suivantes :

- en maternelle, les accueils ont lieu au sein de chaque école,
- en élémentaire, les accueils sont regroupés en maternelle pour les groupes scolaires Aristide Briand, Boileau, Rabelais et Buffalo,
- pour l'école élémentaire Raymond Queneau et l'école élémentaire Renaudel, l'accueil se fait au sein de l'école.

Les enfants y sont accueillis dans une structure sécurisée. Des livres et des jeux sont mis à leur disposition pour se détendre, jouer seul ou avec leurs camarades.

L'inscription

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, vous devez **faire une demande d'inscription du 1er juillet au 8 août 2025.**

1 INSCRIPTION EN LIGNE OU AU CENTRE ADMINISTRATIF

Procédez à l'inscription en ligne depuis l'Espace citoyens (lire page 90) ou rendez-vous au guichet unique du Centre administratif avec la fiche sanitaire et le droit à l'image dûment remplis.

Aucun justificatif ne vous sera demandé sauf si vous souhaitez bénéficier du Quotient Familial (lire page 92).

2 CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION

Vous recevrez une confirmation de votre inscription.

Le coût

L'accueil du matin est facturé à la présence de 0,43 € à 2,56 € par enfant et par jour selon votre Quotient Familial (lire page 92). Pensez à faire calculer votre Quotient Familial auprès du guichet unique du Centre administratif chaque année, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué. Le tarif est le même pour les enfants scolarisés en maternelles et en élémentaires.

Pour les Montrougiens :

TRANCHES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ACCUEIL DU MATIN 2025/2026
Supérieur à 3 015 €	2,56 €
De 2 713 € à 3 015 €	2,25 €
De 2 412 € à 2 713 €	1,92 €
De 2 111 € à 2 412 €	1,60 €
De 1 809 € à 2 111 €	1,28 €
De 1 507 € à 1 809 €	1,07 €
De 1 206 € à 1 507 €	0,96 €
De 904 € à 1 206 €	0,75 €
De 603 € à 904 €	0,64 €
De 301 € à 603 €	0,53 €
Inférieur à 301 €	0,43 €

Pour les non-Montrougiens → 2,56 €

Tous les mois, la Ville de Montrouge vous adresse une facture unique comprenant le décompte de l'ensemble des consommations du mois précédent (accueil de loisirs, restauration, accueil du soir et du matin…).

Le mode de paiement privilégié est le prélèvement automatique (lire page 94). Pour les autres modes de paiement, vous disposez de 15 jours pour régler la facture :

- **en ligne sur l'Espace citoyens** (lire page 90) ;
- **par courrier à la Direction de l'Éducation** en joignant votre chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- **au guichet unique du Centre administratif** (espèces, chèques, carte bancaire, CESU).

Si vous dépassez la date limite de paiement, vous devrez adresser directement votre règlement à la Trésorerie de Montrouge - 18 rue Victor Hugo - 92120 Montrouge, et les éventuelles contestations ne seront plus recevables.

Si vous souhaitez contester une facture, vous devrez prendre contact, dès réception de la facture, avec la Direction de l'Éducation, et ce, avant la date limite de paiement.

Votre contact

Ville de Montrouge – Centre administratif
Direction de l'Éducation
4, square Edmond Champeaud
92120 Montrouge
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
et le jeudi jusqu'à 19h15
Tél. : 01 46 12 73 90
secretariat.education@ville-montrouge.fr

J'INSCRIS MON ENFANT À LA RESTAURATION SCOLAIRE 11H30-13H30

La restauration scolaire concerne tous les enfants inscrits dans une école publique de Montrouge, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 en période scolaire. Le mercredi et pendant les vacances, elle est réservée aux enfants inscrits en accueil de loisirs (accueil de loisirs) ou à l'École Municipale des Sports.

Les restaurants du groupe scolaire Buffalo et de l'accueil de loisirs de Villelouvette cuisinent eux-mêmes les repas. Dans tous les autres restaurants scolaires, les repas sont produits en liaison froide. Ils sont fournis par un prestataire et remis en température au sein des écoles, selon un process réglementé (lire page 24) et dans le cadre de la politique du bien manger.

L'inscription

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, vous devez faire une demande d'inscription entre le **1er juillet et le 8 août 2025**.

1 INSCRIPTION EN LIGNE OU AU CENTRE ADMINISTRATIF

Procédez à l'inscription en ligne depuis l'Espace citoyens (lire page 90) ou rendez-vous au guichet unique du Centre administratif avec la fiche sanitaire et le droit à l'image dûment remplis.

Aucun justificatif ne vous sera demandé sauf si vous souhaitez bénéficier du Quotient Familial (lire page 92).

2 CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION

Vous recevrez une confirmation de votre inscription.

Le coût

La restauration scolaire est facturée à la présence de 1,17 € à 7,20 € par enfant et par jour selon votre Quotient Familial (lire page 92). Pensez à faire calculer votre Quotient Familial auprès du guichet unique du Centre administratif chaque année, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué. Le tarif est le même pour les enfants scolarisés en maternelles et en élémentaires.

Pour les Montrougiens :

TRANCHES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026
Supérieur à 3 015 €	7,20 €
De 2 713 € à 3 015 €	6,99 €
De 2 412 € à 2 713 €	6,72 €
De 2 111 € à 2 412 €	6,40 €
De 1 809 € à 2 111 €	6,03 €
De 1 507 € à 1 809 €	5,34 €
De 1 206 € à 1 507 €	5,02 €
De 904 € à 1 206 €	4,37 €
De 603 € à 904 €	3,73 €
De 301 € à 603 €	2,67 €
Inférieur à 301 €	1,17 €

Pour les non-Montrougiens → **7,20 €**

Pour les enfants fréquentant la restauration scolaire avec un panier repas, conformément à leur Projet d'accueil individualisé (PAI) pour raisons de santé, le tarif appliqué correspond à 65 % du tarif en vigueur selon le quotient familial.

Tous les mois, la Ville de Montrouge vous adresse une facture unique comprenant le décompte de l'ensemble des consommations du mois précédent (accueil de loisirs, restauration, accueil du soir et du matin…).

Le mode de paiement privilégié est le prélèvement automatique (lire page 94).
Pour les autres modes de paiement, vous disposez de 15 jours pour régler la facture :

- **en ligne sur l'Espace citoyens** (lire page 90) ;
- **par courrier à la Direction de l'Éducation** en joignant votre chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- **au guichet unique du Centre administratif** (espèces, chèques, carte bancaire, CESU).

Si vous dépassez la date limite de paiement, vous devrez adresser directement votre règlement à la Trésorerie de Montrouge - 18 rue Victor Hugo - 92120 Montrouge, et les éventuelles contestations ne seront plus recevables.

Si vous souhaitez contester une facture, vous devrez prendre contact, dès réception de la facture, avec la Direction de l'Éducation, et ce, avant la date limite de paiement.

Votre contact

Ville de Montrouge – Centre administratif
Direction de l'Éducation
4, square Edmond Champeaud
92120 Montrouge
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
et le jeudi jusqu'à 19h15
Tél. : 01 46 12 73 90
secretariat.education@ville-montrouge.fr

Mon enfant souffre d'allergie alimentaire

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires peuvent être accueillis dans le cadre de la restauration scolaire, dans la mesure où un PAI (projet d'accueil individualisé) est signé entre la Ville et la famille. Le dossier doit être rempli par la famille et le médecin traitant de l'enfant, puis validé par le médecin scolaire.

- **Allergies « simples » :** un plat de substitution est proposé aux enfants présentant des allergies « simples », telle que l'allergie au poisson par exemple.
- **Poly-allergies :** les parents des enfants souffrant de plusieurs allergies peuvent :
  - **soit remettre un panier repas** dans un contenant sans plastique avec des couverts personnels à l'enfant. Les paniers repas sont conservés dans un réfrigérateur et réchauffés dans un four dédié à cet usage. Tarif spécifique pour le PAI : 65 % du tarif de la restauration scolaire,
  - **soit choisir la prestation de plateaux repas** mise en place pour la restauration scolaire et assurée par des sociétés spécialisées dans le traitement des allergies.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Consultez les menus en flashant ce code

La Ville de Montrouge affiche systématiquement ses menus, les origines et labels des produits carnés servis aux enfants.

DÉCOUVREZ NOTRE POLITIQUE DU BIEN-MANGER. LIRE PAGE 25

Les aliments considérés comme allergisants supprimés

La Ville de Montrouge a déjà pris des mesures d'éviction générale de certains aliments considérés comme allergisants, tels que l'arachide, le kiwi ou l'huile de palme.

Attention, en cas d'allergie, la mise en place d'un PAI est nécessaire.

La Ville de Montrouge organise dans chaque école maternelle ou élémentaire des activités ludiques et éducatives et un accueil du soir après la classe, le lundi, mardi, jeudi et vendredi après l'école de 16h30 à 18h30. Et le goûter est offert aux enfants de maternelles.

J'INSCRIS MON ENFANT AUX ACTIVITÉS APRÈS L'ÉCOLE 16H30-18H30

La Ville de Montrouge assure la responsabilité des temps périscolaires avec un directeur périscolaire, professionnel de l'animation, qui a la charge d'assurer l'organisation, la programmation et la coordination des activités péri-scolaires proposées aux enfants.
Les enseignants, sous la coordination de la direction de l'école, assurent les études après la classe, tandis que les autres activités sont animées et encadrées par des animateurs diplômés du BAFA (ou équivalent) et des éducateurs sportifs diplômés également.

À l'école maternelle

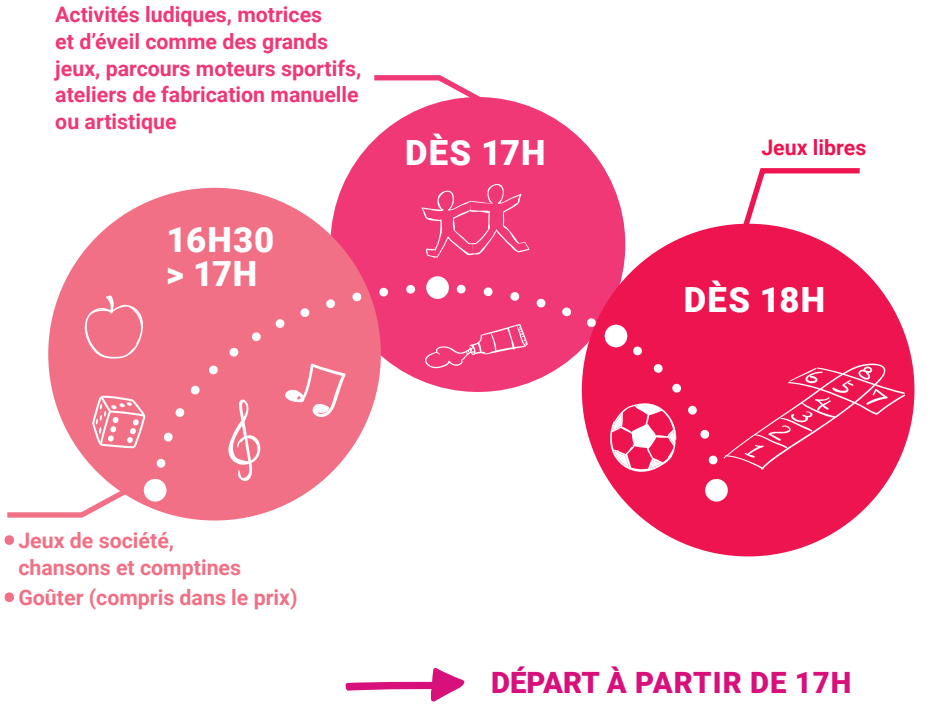

À l'école élémentaire

- Atelier périscolaire géré par les animateurs autour de la citoyenneté, de l'éveil culturel et artistique, de la pratique sportive, de l'éducation à la santé et à la transition écologique
- Études après la classe assurées par les enseignants

Activités calmes ou jeux de cour

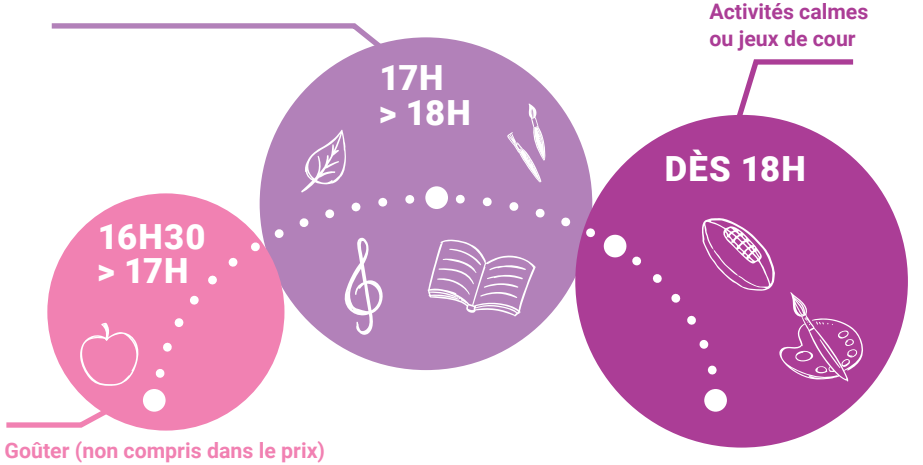

Goûter (non compris dans le prix)

DÉPART ENTRE 18H ET 18H30

Les études après la classe

L'inscription doit être effectuée auprès de la direction de l'accueil de loisirs au moyen d'un formulaire à disposition sur l'espace citoyen ou dans les structures.
Bon à savoir sur les modalités d'inscription aux études : en l'absence d'inscription, l'enfant sera automatiquement dirigé vers les ateliers périscolaires.

Départ seul de l'école

Les enfants d'élémentaires peuvent quitter seuls l'école, si les parents leur en donnent l'autorisation. Celle-ci doit être formalisée impérativement par un document écrit et dûment signé (cf. fiche sanitaire de liaison à compléter et à remettre à la Direction de l'Éducation).

L'inscription

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, vous devez faire une demande d'inscription **entre le 1er juillet et le 8 août 2024.**

1 INSCRIPTION EN LIGNE OU AU CENTRE ADMINISTRATIF

Procédez à l'inscription en ligne depuis l'Espace citoyens (lire page 90) ou rendez-vous au guichet unique du Centre administratif avec la fiche sanitaire et le droit à l'image dûment remplis.

Aucun justificatif ne vous sera demandé sauf si vous souhaitez bénéficier du Quotient Familial (lire page 92).

2 CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION

Vous recevrez une confirmation de votre inscription.

Le coût

L'accueil du soir est facturé à la présence de 1,92 € à 4,48 € par enfant et par jour selon votre Quotient Familial (lire page 92). Pensez à faire calculer votre Quotient Familial auprès du guichet unique du Centre administratif chaque année, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué. Le tarif est le même pour les enfants scolarisés en maternelles et en élémentaires.

Pour les Montrougiens :

TRANCHES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET DE L'ACCUEIL DU SOIR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026
Supérieur à 3 015 €	4,48 €
De 2 713 € à 3 015 €	4,16 €
De 2 412 € à 2 713 €	3,84 €
De 2 111 € à 2 412 €	3,52 €
De 1 809 € à 2 111 €	3,20 €
De 1 507 € à 1 809 €	2,88 €
De 1 206 € à 1 507 €	2,56 €
De 904 € à 1 206 €	2,29 €
De 603 € à 904 €	2,19 €
De 301 € à 603 €	2,03 €
Inférieur à 301 €	1,92 €

Pour les non-Montrougiens → 4,48 €

Tous les mois, la Ville de Montrouge vous adresse une facture unique comprenant le décompte de l'ensemble des consommations du mois précédent (accueil de loisirs, restauration, accueil du soir et du matin…).

Le mode de paiement privilégié est le prélèvement automatique (lire page 94). Pour les autres modes de paiement, vous disposez de 15 jours pour régler la facture :

- **en ligne sur l'Espace citoyens** (lire page 90) ;
- **par courrier à la Direction de l'Éducation** en joignant votre chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- **au guichet unique du Centre administratif** (espèces, chèques, carte bancaire, CESU).

Si vous dépassez la date limite de paiement, vous devrez adresser directement votre règlement à la Trésorerie de Montrouge - 18 rue Victor Hugo - 92120 Montrouge, et les éventuelles contestations ne seront plus recevables.

Si vous souhaitez contester une facture, vous devrez prendre contact, dès réception de la facture, avec la Direction de l'Éducation, et ce, avant la date limite de paiement.

Votre contact

Ville de Montrouge – Centre administratif
Direction de l'Éducation
4, square Edmond Champeaud
92120 Montrouge
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
et le jeudi jusqu'à 19h15
Tél. : 01 46 12 73 90
secretariat.education@ville-montrouge.fr

J'INSCRIS MON ENFANT DANS UN CLUB 8/13 ANS (ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ)

Les Clubs 8/13 ans proposent un accompagnement scolaire certifié CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Leurs missions : favoriser la réussite scolaire, la citoyenneté et le bien-vivre ensemble. Ils sont ouverts uniquement en période scolaire, le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 19h et les samedis de 14h à 19h. Ils sont fermés tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Montrouge propose 3 clubs 8/13 ans

- **Club 8/13 Maurice Arnoux** - 103, rue Maurice Arnoux - 01 46 12 74 07
- **Club 8/13 Aristide Briand** - 68, rue de la Vanne - 01 46 12 72 55
- **Club 8/13 Renaudel** - 1, rue Jules Chéret - 01 46 12 76 78

Et le samedi après-midi

- **Regroupement au Club 8/13 Maurice Arnoux**

VOIR PLAN PAGE 99

Les activités

Les animateurs soutiennent les jeunes dans la réalisation de leurs devoirs. Ils donnent aux enfants les bases pour acquérir des méthodes pédagogiques, s'organiser dans leur travail... Les clubs travaillent en étroite collaboration avec les écoles et collèges. Pour créer du lien entre les familles, les animateurs proposent des rencontres régulières et des soirées « familles ».

Les activités proposées sont décidées chaque jour à partir des demandes et des besoins exprimés par les préadolescents accueillis, en fonction également des programmes scolaires :

- **ateliers de découverte et de création :** bricolage, jardinage, jeux de création, agriculture urbaine...
- **activités sportives, culturelles et artistiques :** danse, musique assistée par ordinateur, théâtre, photo, vidéo, ciné-club...
- **le samedi : sorties à la piscine, à la patinoire, au bowling, au cinéma...**
- **organisation de week-ends**

Les animateurs aident les jeunes dans la concrétisation des projets sociétaux et citoyens.

Seuls les jeunes dotés d'une autorisation écrite et signée par leurs parents peuvent quitter les clubs avant l'heure de fermeture.

L'inscription

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 8 à 13 ans ayant besoin d'un accompagnement scolaire.

1 RENDEZ-VOUS AVEC LES DIRECTEURS

Les directeurs des clubs rencontrent les parents des jeunes afin d'évaluer les besoins, de présenter le fonctionnement des structures et le règlement intérieur.

L'inscription est réalisée sur place.

Le coût

L'adhésion annuelle coûte 19,21 € et prend effet au 1er septembre jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une participation financière est demandée pour les mini séjours (6,40 € / jour / enfant).

La Ville de Montrouge vous adresse la facture annuelle mi-octobre, à payer en ligne depuis l'Espace citoyens (lire page 90) ou au guichet unique du Centre administratif.

Votre contact

Ville de Montrouge – Centre administratif - Direction de l'Éducation
4, square Edmond Champeaud - 92120 Montrouge
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
et le jeudi jusqu'à 19h15
Tél. : 01 46 12 73 90 - secretariat.education@ville-montrouge.fr

4

INSCRIRE MON ENFANT À UNE ACTIVITÉ EXTRASCOLAIRE ET DE LOISIRS

67 – J'INSCRIS MON ENFANT À UN ACCUEIL DE LOISIRS

75 – J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

84 – MON ENFANT PARTICIPE AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

86 – J'INSCRIS MON ENFANT À UN SÉJOUR DE VACANCES

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), plus communément appelés centres de loisirs, sont réservés aux enfants de 3 à 11 ans domiciliés et scolarisés à Montrouge.

J'INSCRIS MON ENFANT À UN ACCUEIL DE LOISIRS

Les accueils de loisirs maternels accueillent les enfants âgés de 3 à 6 ans, et les accueils de loisirs élémentaires ceux de 6 à 11 ans : ces accueils ont lieu les mercredis de 8h à 18h30 en période scolaire et du lundi au vendredi de 8h à 18h30 pendant les vacances scolaires.

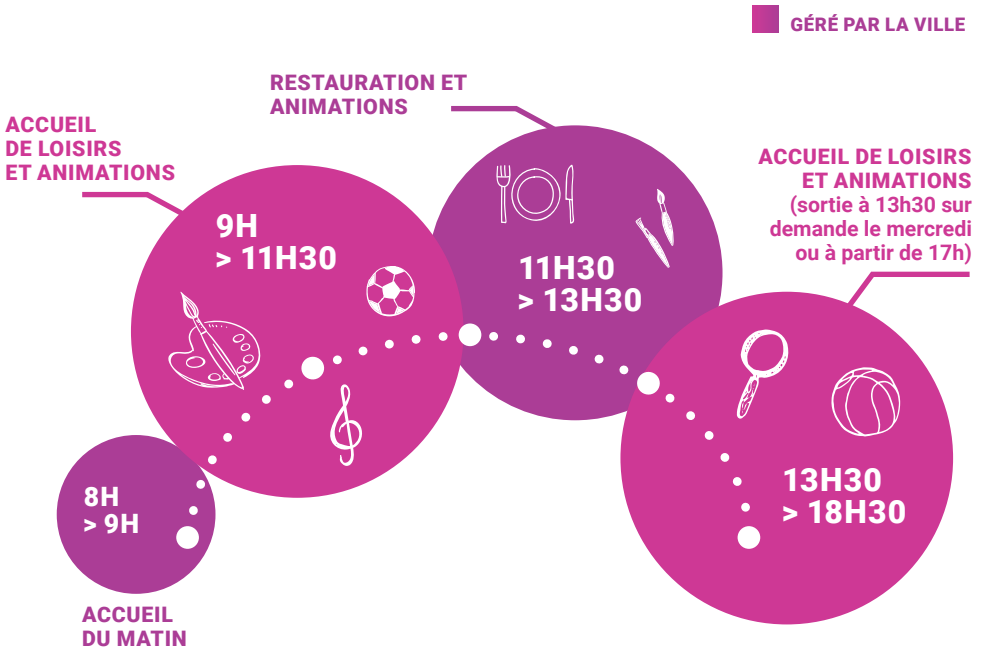

À noter

Les enfants inscrits dans les accueils de loisirs élémentaires peuvent quitter seuls l'école, si les parents leur en donnent l'autorisation. Celle-ci doit être formalisée impérativement par un document écrit et dûment signé : la fiche sanitaire de liaison à remettre à la Direction de l'Education.

Les 14 accueils de loisirs

La Ville de Montrouge gère 14 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), plus communément appelés centres de loisirs.

7 centres de loisirs maternels (3-6 ans) situés dans les écoles maternelles de Montrouge

- **Centre de loisirs Rabelais** - 2, passage Draeger - 01 46 12 76 31
- **Centre de loisirs Maurice Arnoux** - 30, rue Maurice Arnoux - 01 46 12 73 72
- **Centre de loisirs Berthelot** - 35, rue Marcelin Berthelot - 01 46 12 76 23
- **Centre de loisirs Boileau** - 8, rue Racine - 01 46 12 74 76
- **Centre de loisirs Buffalo** - 41, rue Victor Basch - 01 46 12 76 26
- **Centre de loisirs Aristide Briand** - 87, avenue Aristide Briand - 01 46 12 76 14
- **Centre de loisirs Haut-Mesnil** - 22, rue Arthur Auger - 01 46 12 76 10

6 centres de loisirs élémentaires (6-11 ans) situés soit dans les écoles élémentaires, soit à proximité immédiate des écoles de secteur

- **Centre de loisirs Renaudel** - 1, rue Chéret - 01 46 12 76 53
- **Centre de loisirs Aristide Briand** - 68, rue de la Vanne - 01 42 53 50 59
- **Centre de loisirs Buffalo** - 39, rue Victor Bach - 01 46 12 73 89
- **Centre de loisirs Boileau** - 7, rue Nicolas Boileau - 01 46 12 72 53
- **Centre de loisirs Delerue** - 11, rue Delerue - 01 46 12 76 74

VOIR PLAN PAGE 99

- **Centre de loisirs Villelouvette** - 91520 Égly - 01 64 90 16 86
  uniquement ouvert pendant les vacances scolaires de printemps et d'été.
  Le trajet s'effectue en car avec un départ vers 9h et un retour vers 17h30/18h.

1 centre de loisirs collégiens (11-14 ans)

- **Centre de loisirs Maurice Arnoux** - 103, rue Maurice Arnoux - 01 46 12 73 69

Les activités proposées

À chaque début d'année, un projet pédagogique est élaboré par le directeur de l'accueil de loisirs et une équipe d'animateurs diplômés. Il établit les modalités d'accueil, les objectifs pédagogiques ainsi que les activités mises en place pour satisfaire les envies de découverte de chaque enfant :

- activités manuelles et de motricité fine pour développer l'habilité et la dextérité (bricolage, jardinage...)
- activités sportives pour apprendre à maîtriser son corps (sports collectifs, tennis de table, vélo, baignade...),
- activités artistiques et culturelles pour susciter des vocations, développer sa créativité et l'expression (arts plastiques, arts graphiques, danse, théâtre, vidéo...),
- sorties (bases de loisirs, cinéma, musées...).
- séjours, week-ends...
- agriculture urbaine

Ces activités s'accompagnent de temps de gestion de vie quotidienne. Les enfants prennent leurs repas ainsi que leurs goûters au sein du restaurant de la structure ou de l'école qui abrite les centres.

L'inscription

Les mercredis et durant les vacances scolaires, les accueils de loisirs sont ouverts à tous les petits Montrougiens et Montrougiennes, sans condition d'activité professionnelle pour les parents.

Pour la rentrée 2025-2026, les inscriptions se font **entre le 1er juillet et le 8 août** pour les mercredis.

Pour les vacances scolaires, les périodes d'inscription sont réparties comme suit :

- Vacances d'automne : du lundi 29 sept. à 8h30 au vendredi 10 oct. à 17h
- Vacances de fin d'année : du lundi 1er à 8h30 au vendredi 12 décembre à 17h
- Vacances d'hiver : du lundi 2 février à 8h30 au vendredi 13 février à 17h
- Vacances de printemps : du lundi 30 mars à 8h30 au vendredi 10 avril à 17h
- Vacances d'été : du lundi 1er à 8h30 au vendredi 19 juin à 17h

Les inscriptions peuvent se faire directement **en ligne sur l'espace citoyens** ou en se rendant au centre administratif aux horaires d'ouverture.

1 INSCRIPTION EN LIGNE OU AU CENTRE ADMINISTRATIF

Procédez à l'inscription à l'activité en ligne depuis l'Espace citoyens (lire page 90) ou rendez-vous au guichet unique du Centre administratif avec la fiche sanitaire et le droit à l'image dûment remplis

2 RÉSERVATION EN LIGNE DES MERCREDIS

L'accès aux accueils du mercredi est soumis à réservation (une réservation par enfant pour chaque jour d'accueil souhaité). Procédez aux réservations en ligne depuis l'Espace Citoyens jusqu'au 25 du mois précédant l'accueil.

3 INSCRIPTION EN LIGNE OU AU CENTRE ADMINISTRATIF POUR LES VACANCES

Réservez la ou les semaines de présence de votre/vos enfant(s) en centre de loisirs 3 semaines avant le début de chaque vacances scolaires en ligne depuis l'Espace Citoyens ou rendez-vous au guichet unique du Centre administratif.

À savoir

L'inscription aux accueils de loisirs du mercredi doit être complétée par la réservation via votre espace citoyen. + d'infos en flashant ce QR code

À noter

Les enfants qui n'ont pas encore trois ans peuvent être inscrits pour le mois d'août qui précède leur entrée à l'école maternelle (sous réserve de places disponibles).

Le coût

L'activité est facturée par enfant et par jour, selon le quotient familial (lire page 92). Pensez à faire calculer votre Quotient Familial auprès du guichet unique du Centre administratif chaque année, à défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué. Les tarifs sont les mêmes pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire. Les journées réservées sont facturées, que l'enfant fréquente ou non le centre de loisirs aux dates indiquées (hors absence pour raison médicale justifiée à la Direction de l'Education dans les 15 jours suivant l'absence). En cas de présence de l'enfant sans réservation dans les délais, le tarif de la prestation sera majoré de 50 %.

Pour les Montrougiens :

TRANCHES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS	TARIF ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET JOURNÉE DU MERCREDI (HORS RESTAURATION)	TARIF ACCUEIL DE LOISIRS DES COLLÉGIENS (1/2 JOURNÉE ET HORS RESTAURATION)
Supérieur à 3 015 €	7,20 €	7,68 €	3,84 €
De 2 713 € à 3 015 €	6,99 €	7,04 €	3,52 €
De 2 412 € à 2 713 €	6,72 €	6,40 €	3,20 €
De 2 111 € à 2 412 €	6,40 €	5,87 €	2,99 €
De 1 809 € à 2 111 €	6,03 €	5,66 €	2,83 €
De 1 507 € à 1 809 €	5,34 €	5,34 €	2,67 €
De 1 206 € à 1 507 €	5,02 €	5,13 €	2,56 €
De 904 € à 1 206 €	4,37 €	4,48 €	2,24 €
De 603 € à 904 €	3,73 €	3,84 €	1,92 €
De 301 € à 603 €	2,67 €	3,20 €	1,60 €
Inférieur à 301 €	1,17 €	1,92 €	0,96 €
Pour les non-Montrougiens	7,20 €	7,68 €	3,84 €

Tous les mois, la Ville de Montrouge vous adresse une facture unique comprenant le décompte de l'ensemble des consommations du mois précédent (centre de loisirs, restauration, accueil du soir et du matin…).

Le mode de paiement privilégié est le prélèvement automatique (lire page 94).
Pour les autres modes de paiement, vous disposez de 15 jours pour régler la facture :

- **en ligne sur l'Espace citoyens** (lire page 90) ;
- **par courrier à la Direction de l'Éducation** en joignant votre chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- **au guichet unique du Centre administratif** (espèces, chèques, carte bancaire, CESU).

Si vous dépassez la date limite de paiement, vous devrez adresser directement votre règlement à la Trésorerie de Montrouge - 18 rue Victor Hugo - 92120 Montrouge, et les éventuelles contestations ne seront plus recevables.

Si vous souhaitez contester une facture, vous devrez prendre contact, dès réception de la facture, avec la Direction de l'Éducation, et ce, avant la date limite de paiement.

Votre contact

Ville de Montrouge – Centre administratif
Direction de l'Éducation
4, square Edmond Champeaud
92120 Montrouge
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
et le jeudi jusqu'à 19h15
Tél. : 01 46 12 73 90
secretariat.education@ville-montrouge.fr

J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Pour favoriser la pratique sportive des jeunes Montrougiens, la Ville de Montrouge propose, les mercredis de 8h à 18h en période scolaire, l'École municipale des sports (EMS) aux enfants âgés de 6 à 10 ans (nés entre 2015 et 2019). Des stages sportifs sont proposés pendant les vacances scolaires (sauf au mois d'août) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

La journée du mercredi

GÉRÉ PAR LA VILLE

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS
À 9h30, répartition des enfants sur les différentes installations sportives

9H30 > 12H

RESTAURATION SCOLAIRE ET ANIMATIONS

11H30 > 14H

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

14H > 18H

8H

Prise en charge des enfants à l'école Raymond Queneau

Pendant les vacances scolaires (sauf au mois d'août)

Les enfants peuvent s'inscrire aux stages (places limitées) avec un accueil au gymnase Genevoix. Ils pratiqueront une activité le matin et une l'après-midi. Les enfants s'inscrivent à la journée complète et doivent obligatoirement déjeuner à la cantine.

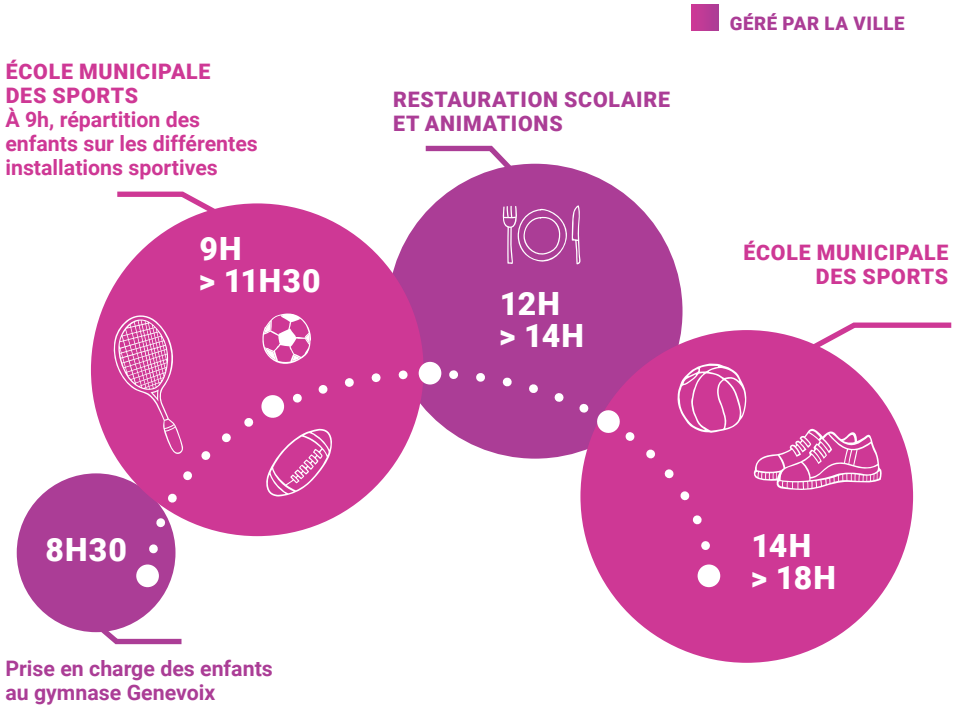

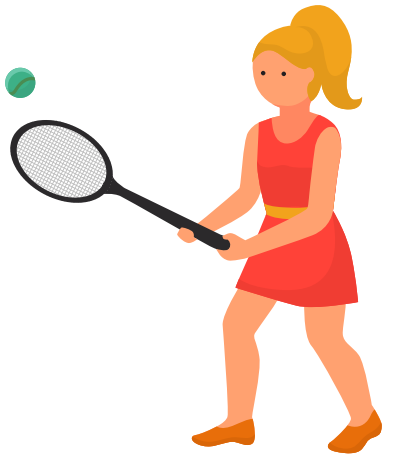

Gymnase Genevoix
11, rue d'Arcueil
92120 Montrouge

Une formule « multisports »

Pour la rentrée 2025-2026, l'École Municipale des Sports propose une formule « multisports » pour tous les enfants autour de 4 sports dans l'année. Ces derniers choisissent un menu composé de 4 activités :

- 2 activités au 1er semestre (1 matin + 1 après-midi)
- 2 activités au 2e semestre (1 matin + 1 après-midi)

Les menus sportifs

Inscription à l'année complète et à la journée UNIQUEMENT **(pas de demi-journée)**.

Menus proposés pour les 6 ans (nés en 2019)

Menu 1 :
- Arts du cirque
- Athlétisme
- Sports collectifs
- Gymnastique

Menu 2 :
- Arts du cirque
- Athlétisme
- Sports collectifs
- Vélo

Menu 3 :
- Handball
- Basketball
- Athlétisme
- Natation

Menus proposés pour les 7/8 ans (nés en 2017/2018)

Menu 1 :
- Judo
- Arts du cirque
- Basketball
- Natation

Menu 2 :
- Handball
- Athlétisme
- Frisbee
- Football

Menu 3 :
- Expression acrobatique
- Boxe éducative
- Rugby « touch »
- Badminton

Menu 4 :
- Athlétisme
- Gymnastique
- Rugby « touch »
- Badminton

Menus proposés pour les 9/10 ans (nés en 2015/2016)

Menu 1 :
- Expression acrobatique
- Boxe pied/poing
- Athlétisme
- Gymnastique

Menu 2 :
- Hockey sur gazon
- Football
- Tennis de table
- Judo

Menu 3 :
- Handball
- Basketball
- Athlétisme
- Natation

La présentation des activités proposées

Sports artistiques /Expression

Expression acrobatique/acrosport

L'expression acrobatique/acrosport va utiliser des figures issues notamment des arts du cirque afin de créer des chorégraphies en musique. Ainsi, les enfants travailleront ensemble et apprendront à occuper un espace scénique, en apprenant les règles de sécurité associées et les éléments techniques de base (appuis, équilibres, sauts, portés, pyramides humaines, « tableaux vivants »).

Arts du cirque

Les enfants découvriront différentes disciplines de jonglerie et d'équilibre. Ils seront initiés aux balles, massues, foulards, anneaux, diabolo, assiettes chinoises, bâton du diable, rouleau américain et la boule d'équilibre. L'objectif est de développer la coordination, l'adresse et l'équilibre ainsi que la représentation scénique devant ses camarades.

Gymnastique

La gymnastique artistique consiste à enchaîner des mouvements acrobatiques sur des agrès ou au sol. Chez les femmes, il existe quatre agrès : le saut de cheval, les barres asymétriques, la poutre et le sol. Chez les hommes il y a six agrès : le sol, le cheval d'arçons, les anneaux, le saut de cheval, les barres parallèles et la barre fixe. L'enfant pourra développer sa coordination, la souplesse et le renforcement musculaire. La notion d'équilibre et de maîtrise de son corps sont également importantes.

Sports individuels

Athlétisme

L'athlétisme est un sport qui comporte un ensemble de disciplines : courses, sauts, lancers, épreuves combinées et marche. L'objectif : augmenter sa performance en vitesse, en endurance, en distance ou en hauteur. Les enfants participeront à des initiations aux principales épreuves d'athlétisme.

Natation

L'objectif est de sensibiliser les enfants au milieu aquatique et leur faire découvrir les bases des mouvements codifiés dites « natation sportive » : crawl, dos, brasse.

Vélo

Le vélo permet aux enfants d'apprendre l'équilibre et de prendre confiance en eux. Au programme : des exercices d'équilibre, de manipulation ainsi qu'une sensibilisation aux règles de circulation. Les aspects mécaniques sont également abordés. Des sorties sont régulièrement organisées au parc de Sceaux et au bois de Verrières.

Sports collectifs

Basketball

Le basketball est un sport collectif opposant deux équipes de cinq joueurs. A travers ce sport, l'enfant développe ses qualités de coopération et d'échange en interaction avec les autres joueurs, mais également la coordination et l'adresse avec le maniement du ballon.

Football

Le football est un sport collectif qui développe les qualités physiques d'endurance, l'esprit d'équipe et de coopération, la gestion de l'espace et l'adresse dans le maniement du ballon.

Handball

Le handball est un sport collectif où deux équipes de sept joueurs s'affrontent avec un ballon. L'enfant abordera les notions de coopération et de gestion d'un espace de jeux partagé en interaction avec ses camarades, il développera également son adresse et sa coordination à travers différentes actions (dribbles, passes, tirs).

Hockey sur gazon

Le hockey sur gazon est un sport d'équipe composé de 11 joueurs dont un gardien de but. Chaque joueur utilise une crosse avec laquelle il peut manipuler la balle, effectuer des passes et des tirs au but. Ce sport collectif apprend aux enfants à coopérer, à se positionner dans un espace de jeu et à mieux coordonner des actions combinées (courir avec une crosse tout en manipulant la balle…).

Rugby « touch »

Également appelé le Touch, le rugby touch est un sport d'équipe sans contact basé principalement sur le rugby. Les joueurs attaquants, porteurs du ballon, esquivent les défenseurs, se passent le ballon, et marquent des essais en écrasant le ballon dans la zone d'embut adverse. Le Touch privilégie le jeu d'équipe faisant appel à des qualités de techniques individuelles et collectives, de rapidité, d'agilité. C'est un jeu d'évitement, sans plaquage, mêlée, regroupement, ni jeu au pied par rapport aux autres sports utilisant un ballon ovale.

Frisbee (Ultimate frisbee)

Le frisbee est un sport collectif sans contact opposant deux équipes de sept joueurs. L'objectif : marquer des points en progressant sur le terrain par des passes successives vers la zone d'en-but adverse et d'y rattraper le frisbee. L'aspect collectif, l'adresse et la technique sont des aspects essentiels de ce sport. Cette activité sera pratiquée au sein d'un gymnase de la ville.

Sports d'opposition/duel

Badminton

Le badminton est le sport de raquette le plus rapide au monde. Il oppose soit deux joueurs (simples), soit deux paires (doubles), placés dans deux terrains séparés par un filet. L'objectif est de développer la coordination entre le haut et le bas du corps, les différents types de coups (coup droit, smash, service…) et de déplacements.

Boxe éducative : pieds/poings

La boxe éducative est une pratique basée sur deux exigences fondamentales : le respect de son adversaire et la maîtrise de soi. Les élèves s'expriment par leurs qualités techniques et tactiques, mais en aucun cas par la puissance des coups. La boxe pieds-poings utilise des techniques de coup de pied et de coup de poing, toujours avec le contrôle de ses « touches » et un impact maîtrisé.

Judo/sport d'opposition

En s'initiant à cet art martial japonais, les enfants apprendront les principes de base de l'équilibre et du déséquilibre, des projections et des chutes ainsi que l'utilisation de la force adverse pour son propre avantage. Ce sport d'opposition est un sport de contact dans lequel aucun coup n'est porté.

Tennis de table

Le tennis de table appelé aussi « ping-pong » est un sport de raquette opposant deux ou quatre joueurs autour d'une table séparée au milieu par un filet. Le tennis de table développe la concentration et la précision des coups utilisés, une maîtrise des gestes dans l'exécution et accroît les réflexes.

Un suivi

Un diplôme est remis à chaque enfant à la fin de chaque cycle sportif sur lequel l'éducateur sportif évalue l'enfant à l'aide d'une grille en fonction de la discipline sportive (la technique, le comportement, le respect des règles dans l'activité,…) et ajoute ses observations.

Inscriptions

Inscription à l'année complète et à la journée **UNIQUEMENT (pas de demi-journée)**.

1

INSCRIPTION EN LIGNE DES MERCREDIS

Procédez à l'inscription en ligne depuis l'Espace citoyens (lire page 90). Les dossiers d'inscription sont à envoyer entre le 1er juillet et le 2 août avec :

- **fiche sanitaire de liaison** dûment remplie et signée ;
- **questionnaire santé** rempli et signé.

2

INSCRIPTION EN LIGNE POUR LES VACANCES

Réservez la ou les semaines de présence de votre/vos enfant(s) aux stages sportifs avant le début de chaque vacance scolaire en ligne depuis l'Espace citoyens.

Le coût

L'École Municipale des Sports est facturée à la présence de 1,92 € à 7,68 € (hors restauration) par enfant et par jour selon votre Quotient Familial (lire page 92). Pensez à faire calculer votre Quotient Familial auprès du guichet unique du Centre administratif chaque année, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.

TRANCHES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS* 2025/2026	TARIF EMS, JOURNÉE (HORS RESTAURATION)
Supérieur à 3 015 €	7,20 €	7,68 €
De 2 713 € à 3 015 €	6,99 €	7,04 €
De 2 412 € à 2 713 €	6,72 €	6,40 €
De 2 111 € à 2 412 €	6,40 €	5,87 €
De 1 809 € à 2 111 €	6,03 €	5,66 €
De 1 507 € à 1 809 €	5,34 €	5,34 €
De 1 206 € à 1 507 €	5,02 €	5,13 €
De 904 € à 1 206 €	4,37 €	4,48 €
De 603 € à 904 €	3,73 €	3,84 €
De 301 € à 603 €	2,67 €	3,20 €
Inférieur à 301 €	1,17 €	1,92 €

*Pour les allergies : tarif spécifique : 65 % du prix du repas (mise en place d'un PAI)

Une cotisation annuelle est demandée aux familles : 57,37 € pour l'année 2025/2026 (non remboursable).

Tous les mois, la Ville de Montrouge vous adresse une facture unique comprenant le décompte de l'ensemble des consommations du mois précédent (centre de loisirs, restauration, accueil du soir et du matin…).

Le mode de paiement privilégié est le prélèvement automatique (lire page 94).

Pour les autres modes de paiement, vous disposez de 15 jours pour régler la facture :

- **en ligne sur l'Espace citoyens** (lire page 90) ;
- **par courrier à la Direction de l'Éducation** en joignant votre chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- **au guichet unique du Centre administratif** (espèces, chèques, carte bancaire, CESU).

Si vous dépassez la date limite de paiement, vous devrez adresser directement votre règlement à la Trésorerie de Montrouge - 18 rue Victor Hugo - 92120 Montrouge, et les éventuelles contestations ne seront plus recevables.

Si vous souhaitez contester une facture, vous devrez prendre contact, dès réception de la facture, avec la Direction de l'Éducation, et ce, avant la date limite de paiement.

Votre contact

- **Ville de Montrouge – Service des Sports**
  16 rue Victor Hugo
  Tél. : 01 46 12 72 43

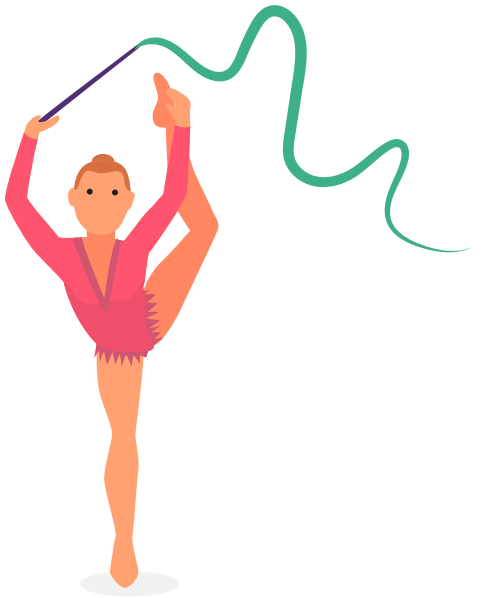

MON ENFANT PARTICIPE AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) fait partie des dispositifs de démocratie participative. Il est composé de 46 enfants issus des classes de CM1 et de CM2 de toutes les écoles élémentaires de la ville, élus pour 2 ans, renouvelable chaque année à 50 % du fait du départ des CM2 au collège. Il a pour objectif d'intégrer la jeunesse dans la vie de la commune, de développer l'esprit de citoyenneté et d'apprendre les règles de la démocratie locale.

Le déroulement

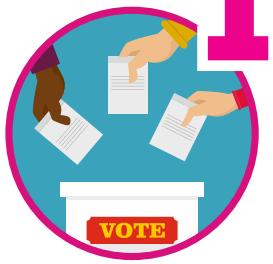

1 VOTE DES ENFANTS EN CLASSE DE CM1 EN OCTOBRE

Tous les élèves montrougiens scolarisés en CM1 à Montrouge peuvent se porter candidats.

Les élections ont lieu chaque année en octobre.

Pour se présenter aux élections, il faut remplir l'acte de candidature, avoir l'autorisation écrite et signée de ses parents et présenter un programme à ses camarades et électeurs au mois d'octobre.

L'acte de candidature intègrant l'autorisation parentale est distribué dans les écoles et est disponible sur le site de la Ville.

2 CONSTITUTION DU CONSEIL EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Lors de la 1ère séance plénière en novembre présidée par le Maire de Montrouge, les enfants se présentent et intègrent les différentes commissions.

3 TRAVAIL EN COMMISSION

Chaque commission se réunit toutes les deux à trois semaines le mercredi, pour travailler sur les projets que souhaitent mener les enfants. Ces séances durent une heure environ.

Les enfants se répartissent en quatre commissions :

- Solidarité – Echanges,
- Environnement – Cadre de Vie,
- Sports – Culture – Loisirs,
- Animation – Communication.

Exemples de projets et actions réalisés :
Collecte de fonds à l'occasion du Téléthon, collecte de denrées non-périssables au profit des Restos du Cœur, participation à des vide-greniers au profit d'associations caritatives, créations de spectacles pour les résidences de seniors, collecte de produits au profit de la SPA, expo photo sur le sport à Montrouge, création d'affiches sur les bons gestes citoyens, partenariat avec les comités de quartier pour la mise en place du nouveau plan propreté...

4 VALIDATION EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Lors de la 2e séance plénière en décembre, les enfants votent pour les projets de l'année. Lors de la 3e séance plénière en juin, ils font le bilan des projets et actions réalisés.

Votre service

Ville de Montrouge
Cabinet du Maire / Pôle Démocratie Participative
43, avenue de la République - 92120 Montrouge
Coordinateur : Williams Teste
w.teste@ville-montrouge.fr
Tél. : 01 46 12 75 08

J'INSCRIS MON ENFANT À UN SÉJOUR DE VACANCES

La Ville de Montrouge propose aux jeunes Montrougiens de 6 à 17 ans des séjours en France pendant les vacances scolaires.

Les séjours

Plusieurs thématiques de découverte et de perfectionnement sont proposées :

- **séjours à la mer, à la ferme et à la montagne, village vacances pour enfants**
- **séjours sportifs** (montagne, mer, nature, cirque, VTT, équitation...) ;
- **séjours linguistiques ou découverte d'une région.**

Les thèmes et les organismes spécialisés sont retenus par la Ville de Montrouge pour permettre aux jeunes de **découvrir trois centres d'intérêts et trois régions différentes en trois ans**. C'est la raison pour laquelle les familles doivent effectuer trois choix au moment de l'inscription. La priorité est donnée aux enfants qui ne sont jamais partis.

Des notions sur le bien-manger sont abordeés notamment avec des découvertes culinaires locales.

Le coût

Les tarifs sont établis en fonction du Quotient Familial (page 92). Pensez à faire calculer votre Quotient Familial auprès du guichet unique du Centre administratif chaque année, à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.

Vous disposez d'un délai de 5 jours pour annuler votre pré-inscription. Passé ce délai, toute annulation devra être motivée et faire l'objet d'un courrier à l'attention de l'Adjointe au Maire déléguée. Les modalités d'annulation, passé le délai de rétractation, se font en fonction de la politique tarifaire du prestataire.
Le règlement du séjour se fait au moment de l'inscription définitive de l'enfant lors du dépôt du dossier directement au Centre administratif (espèces, chèques, carte bancaire). Les tickets « temps libres » de la CAF sont à remettre à ce moment-là.

Pour les Montrougiens :

TRANCHES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL	SÉJOURS DE VACANCES
Supérieur à 3 015 €	94,79 % du coût du séjour
De 2 713 € à 3 015 €	84,13 % du coût du séjour
De 2 412 € à 2 713 €	77,77 % du coût du séjour
De 2 111 € à 2 412 €	70,75 % du coût du séjour
De 1 809 € à 2 111 €	64,39 % du coût du séjour
De 1 507 € à 1 809 €	58,01 % du coût du séjour
De 1 206 € à 1 507 €	51,63 % du coût du séjour
De 904 € à 1 206 €	45,26 % du coût du séjour
De 603 € à 904 €	35,88 % du coût du séjour
De 301 € à 603 €	32,51 % du coût du séjour
Inférieur à 301 €	26,13 % du coût du séjour

Pour les non-Montrougiens → 91,79 % du coût du séjour

Votre contact

Ville de Montrouge – Centre administratif
Direction de l'Éducation
4, square Edmond Champeaud
92120 Montrouge
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h15 et le jeudi jusqu'à 19h15
Tél. : 01 46 12 73 82
secretariat.education@ville-montrouge.fr

5

GÉRER MES DÉMARCHES

90 – LE GUICHET EN LIGNE : L'ESPACE CITOYENS

92 – LE CALCUL DE MON QUOTIENT FAMILIAL (QF)

94 – LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

LE GUICHET EN LIGNE : L'ESPACE CITOYENS

7 JOURS/7 PRATIQUE ET FACILE 24H/24

Soucieuse de faciliter la vie des familles, la Ville de Montrouge dématérialise les inscriptions, les réservations et le paiement des prestations.
Plus besoin de passer au guichet du Centre administratif !
L'Espace Citoyens vous permet d'accomplir de nombreuses démarches administratives en quelques clics.

Vous pouvez ainsi depuis chez vous :

- **Gérer l'inscription de vos enfants** dans les services proposés par la Ville : école municipale des sports, activités avant et après l'école (accueil de loisirs, accueil du matin, restauration scolaire, activités péri-éducatives et accueil du soir),
- Effectuer, **suivre et modifier les réservations** à ces services,
- Contrôler la présence de vos enfants,
- **Télécharger votre facture,**
- **Payer en ligne** (paiement sécurisé Payzen),
- **Consulter les avis d'échéances du prélèvement automatique** (voir page suivante),
- **Suivre en direct l'état des demandes** (acceptation/refus, traitement de votre dossier par la Ville de Montrouge...),
- **Disposer d'un coffre-fort virtuel** pour stocker vos justificatifs récents les plus demandés (justificatif de domicile, avis d'imposition...)

Toutes les familles dont au moins un enfant est inscrit à un service proposé par la Ville (restauration scolaire, accueil du matin et du soir, centre de loisirs, école municipale des sports, accueil dans une structure Petite enfance...) peuvent bénéficier des services « famille » sur l'Espace citoyens.

Les nouvelles familles (nouveaux arrivants, première rentrée scolaire...) doivent créer un compte. Vous recevez un courriel avec votre identifiant et un lien d'activation.

- Cliquez sur le lien, votre compte personnel est créé.
- Pour accéder aux démarches Enfance et Inscriptions, il est impératif de contacter la Direction de l'Éducation qui finalisera l'ouverture de votre Espace Citoyens.

Contact : secretariat.education@ville-montrouge.fr - Tél. : 01 46 12 73 90

**« Pour créer son compte sur l'Espace Citoyens, il suffit de se rendre sur www.espace-citoyens.net/villedemontrouge/espace-citoyens.
L'inscription à ce service est entièrement gratuite. »**

Retrouvez votre espace en flashant ce QR code

LE CALCUL DE MON QUOTIENT FAMILIAL (QF)

La Ville de Montrouge facture toutes les activités périscolaires, sportives et de loisirs en fonction d'un Quotient Familial.

Tarifs dégressifs en fonction de vos revenus et de la composition de votre famille

La prise en compte du Quotient Familial vous permet de bénéficier de tarifs dégressifs en fonction de vos revenus et de la composition de votre famille pour l'accueil du matin, la restauration, l'accueil du soir, les activités du mercredi et des vacances, l'école municipale des sports du mercredi et des vacances, les séjours de vacances, classes transplantées...

Le calcul du Quotient Familial

Le calcul du Quotient Familial est le suivant

QF = Revenu / Nombre de parts / 12 mois

- **Revenu** : Prenez le revenu fiscal de référence de votre famille figurant sur votre avis d'imposition de l'année scolaire en cours (pour l'année scolaire 2025-2026, prenez votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024)
- **Nombre de parts** : Divisez ce revenu par le nombre de parts fiscales figurant sur ce même avis d'imposition
- **12 mois** : Divisez par douze mois

Quel est mon Quotient Familial

Évaluez le coût des prestations avec le simulateur de calcul mis à disposition par la Ville de Montrouge sur 92120.fr et l'Espace Citoyens.

flashez-moi

Faites votre demande

Le calcul du Quotient Familial est facultatif. Il s'applique à toutes les familles montrougiennes qui en font la demande avant fin septembre pour l'année scolaire en cours. Aucune modification ne peut avoir lieu en cours d'année, ni aucun effet rétroactif appliqué.

Il vous suffit de demander la prise en compte du Quotient Familial via le formulaire dédié téléchargeable sur le site de la Ville. **Pour que votre Quotient Familial soit validé, vous devez obligatoirement transmettre votre avis d'imposition original établi en 2025 avec sa photocopie** (par correspondance, au guichet ou par courriel).

Votre contact

Ville de Montrouge – Centre administratif
Direction de l'Éducation
4, square Edmond Champeaud
92120 Montrouge
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h15
et le jeudi jusqu'à 19h15

Tél. : 01 46 12 73 90
secretariat.education@ville-montrouge.fr

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement automatique est le meilleur moyen pour régler vos factures Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Sports. La facture est publiée sur l'Espace Citoyens et vaut avis d'échéance. Le prélèvement est effectué le jour de la date limite de paiement.

1. **Connectez-vous à** votre compte sur l'Espace citoyens (ou créez votre espace)

2. Dans votre espace, vous **téléchargez puis signez les documents contractuels,** à savoir le règlement en 2 exemplaires et l'autorisation de prélèvement et joignez votre Relevé d'Identité Bancaire.

3. **Le dossier d'adhésion complet est à renvoyer**
   - **par courrier** à : Régie unique enfance – Direction de l'Éducation – Ville de Montrouge 4, square Edmond Champeaud – 92120 Montrouge
   - **ou par courriel :** secretariat.education@ville-montrouge.fr

4. **Le premier prélèvement peut s'effectuer dès le mois suivant l'adhésion** si le dossier est transmis avant le 10 du mois en cours.
   Par exemple, pour tout dossier déposé avant le 10 octobre 2025, le prélèvement de la facture de septembre 2025 s'effectuera dès le 5 novembre 2025 (prélèvement de la facture N+2 mois)

À noter

Les familles bénéficiant de Chèques Emploi Services Universels (CESU) ou d'une participation de leur Comité d'Entreprise, ne peuvent pas opter pour le prélèvement automatique de ces factures.

6

CONTACTS / PLAN

CONTACTS UTILES

Ville de Montrouge

1. **Hôtel de Ville** - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex
   Tél. : 01 46 12 76 76. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

2. **Centre administratif** - Accueil unique enfance - 4, square Edmond Champeaud
   Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
   et le jeudi jusqu'à 19h15
   - **Direction Petite enfance** - Tél. : 01 46 12 75 51
   - **Direction de l'Éducation et de la Jeunesse** - Tél. : 01 46 12 73 90
   - **Direction des Sports** - Tél. : 01 46 12 72 43

3. **Pôle Santé Solidarité** - 5-7, rue Amaury Duval
   - **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)** - Tél. : 01 46 12 74 10
     Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
     (fermé le jeudi)
   - **CMS (Centre municipal de santé)** : 01 46 12 74 09. Du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30. Consultation médicale et para-médicale...

4. **Médiathèque** - 32, rue Gabriel Péri - 01 46 12 75 96

5. **Espace Michel Colucci** - 88, rue Racine - Tél. : 01 46 55 77 77

6. **Conservatoire Raoul Pugno** - 6, rue Racine - Tél. : 01 46 12 74 74

7. **Aquapol** - 91, avenue Henri Ginoux - 01 86 63 14 30

8. **Maison de la parentalité** - 154, avenue Henri Ginoux

> SAMU et Médecin de garde : 15
> Allô enfance en danger : 119
> Victimes de violences familiales : 3919
> Victimes de violences numériques : 3018

Autres institutions

A. **Allocations familiales des Hauts-de-Seine**
Agence de Montrouge : 3, avenue Léon Gambetta - 92120 Montrouge

B. **Assurance maladie des Hauts-de-Seine**
1, rue d'Arcueil - 92120 Montrouge - Tél. : 3646

C. **Centres de Protection Maternelle et Infantile**
43, avenue Henri Ginoux - Tél. : 01 46 73 08 30

D. **Centre Médico-Psychologique de l'enfant**
18, rue Camille Pelletan - Tél. : 01 46 55 59 59

E. **Inspection de l'Éducation Nationale (28e circonscription)**
École élémentaire Raymond Queneau - 57, avenue Henri Ginoux
Tél. : 01 30 83 45 24

Autres institutions hors Montrouge

Centre d'Action Médico-sociale Précoce Châtillon-Montrouge
20/22, boulevard de Stalingrad - 92320 Châtillon - Tél. : 01 55 58 10 49

Inspection Académique - Centre administratif Départemental
167-177, avenue Irène et Frédéric Joliot-Curie - 92013 Nanterre Cedex
Tél. : 01 71 14 29 29

Rectorat
3, Boulevard de Lesseps - 78017 Versailles Cedex - Tél. : 01 30 83 44 44

LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES ET CLUBS 8/13 ANS

Les établissements publics

> Écoles maternelles (également centres de loisirs des 3-6 ans)

1. **École François Rabelais**
   4, passage Draeger
2. **École Nicolas Boileau**
   8, rue Racine
3. **École Haut-Mesnil**
   22, rue Arthur Auger
4. **École Aristide Briand**
   87, avenue Aristide Briand
5. **École Buffalo**
   41, rue Victor Basch
6. **École Marcelin Berthelot**
   35, rue Marcelin Berthelot
7. **École Maurice Arnoux**
   30, rue Maurice Arnoux

> Écoles élémentaires (également centres de loisirs des 6-11 ans)

8. **École Raymond Queneau**
   57, avenue Henri Ginoux
9. **École Nicolas Boileau**
   7, rue Boileau
10. **École Renaudel**
    1, rue Jules Chéret
11. **École Aristide Briand**
    46 bis, rue de la Vanne
12. **École François Rabelais**
    4, passage Draeger
13. **École Buffalo**
    41, rue Victor Basch
14. **Centre de loisirs Delerue**
    11, Rue Delerue

> Club 8/13 ans

15. **Club 8/13 Maurice Arnoux**
    103, rue Maurice Arnoux
16. **Club 8/13 Aristide Briand**
    68, rue de la Vanne
17. **Club 8/13 Renaudel**
    1, rue Jules Chéret

Les établissements privés

> Écoles maternelles et élémentaires

18. **École Jeanne d'Arc**
    4, rue Gabriel Péri
19. **École Yaguel Yaacov**
    90, rue Gabriel Péri
20. **École Pardess Hannah**
    32, rue Victor Basch